

Royaume du Maroc



**Rapport de Synthèse**

---

**Sur le Pluralisme**

---

**2<sup>ème</sup> Trimestre 2009**

---

**Journaux D'information**

---

**Du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2009**



# Sommaire

## **1 – Référentiel juridique**

## **2 – Paramètres de contrôle**

**2-1 Médias audiovisuels objets du contrôle**

**2-2 Modalités de relevé des temps de parole des personnalités publiques**

**2-3 Volumes horaires traités**

## **3 – Présentation des résultats**

### **1 - Le pluralisme politique**

**1-1 Résultats globaux**

**1-2 Résultats par média**

**1-2-1 Médias audiovisuels à couverture nationale**

**1-2-2 Médias audiovisuels à couverture multirégionale**

**1-2-3 Médias audiovisuels à couverture régionale ou locale**

**1-3 Les Non Définis**

### **2 - Le pluralisme syndical et professionnel**

### **3 - Les acteurs institutionnels**

**3-1 Le Premier ministre**

**3-2 Le Président de la Chambre des Représentants**

**3-3 Le Président de la Chambre des Conseillers**

## **4 – Observations générales**

## **5 – Annexes & Sommaire des Tableaux**

## 1- Référentiel juridique

*« (...) Le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité. » (Décision du CSCA n°46-06, Préambule, Paragraphe 2)*

L'accès du gouvernement, des partis de la majorité parlementaire, des partis de l'opposition parlementaire et des partis non représentés au Parlement aux médias audiovisuels est fondé sur le principe de l'équité dont la mise en œuvre est encadrée par les articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n°46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de la communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales (B.O. n°5480 du 7 septembre 2006).

Ainsi, pour les trois premières catégories, l'article 6 dispose : « Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires. »

Pour les partis non représentés au Parlement, l'article 7 dispose : « Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire. »

Quant à la mise en œuvre du principe de l'équité d'accès des syndicats, des organisations et des chambres professionnelles aux médias audiovisuels, elle est encadrée par les articles 3 et 5 de la même Décision.

Ainsi, l'article 3 (alinéa 1er) dispose : « Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder (...) aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information. »

L'article 5 précise les critères de représentativité : « La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé. La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale. »

## 2 – Paramètres du contrôle

En application des dispositions de la Décision du CSCA n°46-06, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (Haca) a assuré le relevé des temps de parole des personnalités publiques dans les **Journaux d'Information pour le Deuxième Trimestre 2009 (du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin)** sur quatre chaînes de télévision et treize stations de radio.

### 2-1 Médias audiovisuels objet du contrôle

Les médias audiovisuels, objets du contrôle, se répartissent en trois catégories : les médias audiovisuels à couverture nationale, les médias audiovisuels à couverture multirégionale et les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale.

- **Médias audiovisuels à couverture nationale :**
  - TV Al Oula.
  - TV 2M.
  - Radio Nationale.
  - Radio Amazighe.
  - Radio Chaîne Inter.
  - TV Médi 1 Sat (cette télévision a été intégrée à cette catégorie en raison du changement de son statut).
  
- **Médias audiovisuels à couverture multirégionale**
  - Radio Atlantic
  - Radio Aswat
  - Cap Radio (durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, cette radio n'a diffusé dans ses Journaux d'Information qu'une minute et dix-sept secondes au profit de l'USFP. C'est pourquoi elle ne figure pas dans les résultats des relevés).
  
- **Médias audiovisuels à couverture « régionale »**
  - TV Laâyoune
  - Radio Chada FM
  - Radio Casa FM
  - Radio MFM Atlas
  - Radio MFM Saïss
  - Radio MFM Souss
  - Radio Plus Agadir
  - Radio Plus Marrakech

Ces médias audiovisuels se répartissent en médias publics et privés :

- **Médias audiovisuels publics :** TV Al Oula, TV 2M, TV Laâyoune, La Radio Nationale, la Radio Amazighe et la Radio Rabat Chaîne Inter.
- **Médias audiovisuels privés :** TV Médi 1 Sat, Radio Atlantic, Radio Aswat, Radio Chada FM, Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss et Radio MFM Souss, Cap Radio, Radio Plus Agadir, Radio Plus Marrakech.

## 2-2 Modalités de relevé des temps de parole des personnalités publiques

Le relevé des temps de parole des personnalités publiques a été fait sur la base de leur répartition en trois classes :

- A. Les Quatre Parts** (gouvernement, majorité parlementaire, opposition parlementaire et partis non représentés au Parlement-PNR).  
Par ailleurs, une section est consacrée aux « Non Définis ».
- B. Les Intervenants Syndicaux et Professionnels** (membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles).
- C. Les Acteurs Institutionnels** (le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers).

### A. Les Quatre Parts :

Le relevé des interventions des membres du gouvernement inclut celles du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et des secrétaires d'Etat. Toutefois, il est procédé à la neutralisation des interventions du Premier ministre faites en sa qualité d'acteur institutionnel, c'est-à-dire au nom de l'Etat. Ces interventions sont relevées, mais ne sont pas comptabilisées au titre du gouvernement. Cependant, elles sont comptabilisées dans la catégorie de la majorité lorsque le Premier ministre s'exprime au nom de son parti politique.

Les interventions des représentants des partis politiques (de la majorité, de l'opposition et ceux non représentés au Parlement) sont systématiquement relevées lorsqu'elles sont faites au nom de leurs partis respectifs. Les interventions des personnalités publiques cumulant deux qualités ou plus (membres de partis de la majorité et membres du gouvernement) sont comptabilisées sur le compte de ce dernier, à moins que celles-ci interviennent expressément au nom de leurs partis.

Par ailleurs, sont également relevées les interventions de tous les élus (au titre de leurs partis respectifs), quel que soit leur mandat : national (membres de la Chambre des Représentants ou de la Chambre des Conseillers), régional (membres d'un conseil régional), provincial (membres d'une assemblée préfectorale ou provinciale) ou local (membres du conseil d'une commune urbaine ou rurale).

**Les « Non Définis » :** il s'agit des interventions des personnalités publiques dont l'appartenance partisane n'a pas été fournie par le média audiovisuel concerné lors de leur passage à l'antenne ; il s'agit d'élus locaux : membres de conseils régionaux, d'assemblées préfectorales ou provinciales ou d'élus communaux.

### B. Les Intervenants syndicaux et professionnels :

Sont relevées les interventions des dirigeants et des membres des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles.

### C. Les Acteurs Institutionnels :

Il s'agit de trois acteurs politiques : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers. Lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs institutions respectives, leurs interventions sont comptabilisées parmi les interventions institutionnelles. Par contre, lorsqu'ils s'expriment au nom de leurs partis, leurs interventions sont comptabilisées au titre de leurs partis.

## 2-3 Volumes horaires globaux

### A. Statistiques sur les programmes suivis :

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, et sur les médias audiovisuels suivis, la Haca a traité **7059 Journaux d'Information** pour une durée horaire globale de **1708:33:37** (mille sept cent huit heures, trente trois minutes et trente sept secondes).

### B. Volumes horaires globaux :

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, le volume horaire global des interventions des personnalités publiques consacrées au pluralisme s'est élevé, tous médias audiovisuels confondus, à **71:21:32** (soixante et onze heures, vingt-et-une minutes et trente deux secondes).

**Tableau 1 : Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis selon leur couverture**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
<b>Médias à couverture nationale</b>	
TV Al Oula	15:22:05
Radio Nationale	08:25:37
TV 2M	06:00:47
Radio Chaîne Inter	03:56:38
Radio Amazighe	02:56:21
TV Médi 1 Sat	01:57:59
<b>Total</b>	<b>38:39:27</b>
<b>Médias à couverture multirégionale</b>	
Radio Atlantic	12:01:00
Radio Aswat	05:06:04
Cap Radio	00:01:17
<b>Total</b>	<b>17:08:21</b>
<b>Médias à couverture régionale ou locale</b>	
Radio MFM Atlas	03:05:27
Radio MFM Saïss	02:49:56
Radio Casa FM	02:46:46
Radio MFM Souss	02:27:49
Radio Chada FM	01:55:57
TV Laâyoune	01:33:02
Radio Plus Marrakech	00:29:24
Radio Plus Agadir	00:25:23
<b>Total</b>	<b>15:33:44</b>
<b>Total global</b>	<b>71:21:32</b>

### 3 – Présentation des résultats

#### 1 – Le pluralisme politique

##### 1 – 1 Résultats globaux

Le tableau ci-dessous montre que par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (voir tableau en page 32) les résultats sur les supports du pôle public se sont nettement améliorés sur TV 2M et surtout sur la Radio Amazighe. Par contre, sur TV Al Oula, la Radio Nationale et Chaîne Inter, les résultats sont demeurés aussi déséquilibrés que pendant le 1<sup>er</sup> trimestre puisque le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité dépasse les 80%.

Quant aux médias audiovisuels privés, les résultats se sont très nettement améliorés sur Radio Aswat (mais c'est particulièrement dû aux temps de parole consacrés aux partis politiques durant la période électorale des communales) et se sont détériorés sur Radio Casa FM et le réseau des radios MFM.

**Tableau 2 : Les Quatre Parts dans les Journaux d'Information pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 sur l'ensemble des télévisions et radios suivies**

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
<b>Médias audiovisuels à couverture nationale</b>					
Radio Chaîne Inter	85,05%	07,47%	<b>92,52%</b>	07,48%	-
Radio Nationale	79,98%	08,71%	<b>88,69%</b>	09,68%	01,63%
TV Al Oula	67,19%	15,76%	<b>82,95%</b>	14,28%	02,78%
TV 2M	59,49%	17,50%	<b>77,00%</b>	20,15%	02,86%
Radio Amazighe	20,52%	32,02%	<b>52,54%</b>	40,79%	06,67%
<b>Médias audiovisuels à couverture multirégionale</b>					
Radio Atlantic	73,22%	12,00%	<b>84,82%</b>	14,11%	01,06%
Radio Aswat	64,77%	08,64%	<b>73,41%</b>	18,03%	08,57%
<b>Médias audiovisuels à couverture « régionale »</b>					
Radio Casa FM	74,49%	16,43%	<b>90,92%</b>	09,08%	-
Radio MFM Souss	71,22%	18,60%	<b>89,82%</b>	10,18%	-
Radio MFM Saïss	71,72%	18,06%	<b>89,79%</b>	08,95%	01,26%
Radio MFM Atlas	69,87%	17,35%	<b>87,22%</b>	12,78%	-
TV Laâyoune	35,23%	42,98%	<b>78,21%</b>	17,70%	04,09%
Radio Chada FM	66,96%	08,79%	<b>75,75%</b>	24,25%	-
Radio Plus Agadir	17,79%	32,32%	<b>50,11%</b>	49,89%	-
Radio + Marrakech	16,24%	33,53%	<b>49,77%</b>	31,31%	18,93%

**Tableau 3 : Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis**

<b>Partis Médias</b>	<b>TV Al Oula</b>	<b>TV 2M</b>	<b>Radio Atlantic</b>	<b>Radio Nationale</b>	<b>Radio Amazighe</b>	<b>Radio Aswat</b>	<b>TV Laâyoune</b>	<b>R. MFM Atlas</b>	<b>R. MFM Saïss</b>	<b>R. MFM Souss</b>	<b>Radio Casa FM</b>	<b>R. Chaîne Inter</b>	<b>Autres**</b>	<b>Total</b>
<b>PAM*</b>	01:01:24	00:17:48	00:16:23	00:13:33	00:15:11	00:01:11	00:06:27	00:03:25	00:02:36	00:02:36	00:02:36	00:02:09	00:14:53	<b>02:40:12</b>
<b>PI</b>	00:24:50	00:14:21	00:08:50	00:10:14	00:07:52	00:03:28	00:14:38	00:12:01	00:13:40	00:10:57	00:11:32	00:03:45	00:02:52	<b>02:19:00</b>
<b>PJD</b>	00:20:57	00:16:01	00:15:22	00:09:05	00:07:12	00:09:08	00:02:17	00:00:57	00:00:26	00:00:26	00:00:26	00:03:13	00:10:50	<b>01:36:20</b>
<b>UC</b>	00:10:23	00:07:49	00:10:23	00:04:10	00:06:28	00:06:48	00:04:42	00:09:29	00:06:40	00:06:40	00:06:40	00:02:11	00:02:55	<b>01:25:18</b>
<b>MP</b>	00:24:32	00:07:52	00:06:29	00:10:03	00:15:27	00:02:04	00:02:43	00:01:36	00:01:36	00:01:46	00:01:36	00:06:52	00:02:18	<b>01:24:54</b>
<b>USFP</b>	00:12:36	00:12:39	00:08:52	00:08:16	00:05:47	00:03:12	00:05:29	00:01:57	00:01:13	00:01:53	00:01:13	00:03:42	00:08:36	<b>01:15:25</b>
<b>RNI</b>	00:17:29	00:13:15	00:11:14	00:05:04	00:04:12	00:01:04	00:02:18	00:01:30	00:01:30	00:01:54	00:01:30	00:04:02	00:05:09	<b>01:10:11</b>
<b>PPS</b>	00:11:14	00:04:10	00:07:57	00:02:52	00:03:35	00:04:26	00:03:43	00:01:46	00:01:46	00:01:46	00:01:46	00:02:21	00:02:40	<b>00:50:02</b>
<b>FFD</b>	00:06:55	00:04:21	00:02:30	00:02:14	-	00:00:58	-	00:02:52	00:01:16	00:01:16	00:01:16	-	00:03:46	<b>00:27:24</b>
<b>PT</b>	00:09:42	00:00:59	-	00:03:59	00:02:15	00:01:21	-	00:00:19	00:00:19	00:00:19	00:00:19	-	-	<b>00:19:32</b>
<b>PSU</b>	00:02:25	00:01:39	00:01:01	00:01:39	00:01:06	00:05:26	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:13:16</b>
<b>PCS</b>	00:04:40	00:01:08	-	00:00:28	00:01:53	00:02:25	00:01:03	-	-	-	-	-	-	<b>00:11:37</b>
<b>PUD</b>	00:04:28	00:00:41	-	00:01:41	-	-	00:01:03	-	00:01:27	-	-	-	-	<b>00:09:20</b>
<b>PRV</b>	00:05:13	00:00:37	-	-	00:01:25	00:01:04	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:08:19</b>
<b>MDS</b>	00:02:52	00:02:03	-	00:00:59	00:01:11	00:01:02	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:08:07</b>
<b>PEDD</b>	00:01:10	00:00:30	00:02:31	00:00:29	-	00:03:18	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:07:58</b>
<b>FC</b>	00:05:03	00:00:59	-	00:00:40	-	00:00:44	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:07:26</b>
<b>PRD</b>	00:00:30	00:00:53	-	00:00:25	00:01:23	00:02:14	00:00:45	-	-	-	-	-	00:01:12	<b>00:07:22</b>
<b>PS</b>	00:03:28	00:00:34	-	00:01:20	00:01:42	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:07:04</b>
<b>PADS</b>	00:00:34	00:02:06	-	00:01:08	00:01:05	-	-	-	-	-	-	-	00:01:30	<b>00:06:23</b>
<b>PDN</b>	00:02:06	00:00:54	-	00:00:50	00:02:27	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:06:17</b>
<b>Amal</b>	00:01:02	-	-	00:00:25	-	00:03:15	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:04:42</b>
<b>PML</b>	00:02:06	-	00:01:10	-	-	00:00:49	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:04:05</b>
<b>PLJS</b>	00:02:10	00:01:04	-	00:00:46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:04:00</b>
<b>Ahd Ad</b>	00:01:18	00:00:22	-	00:01:24	00:00:54	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:03:58</b>
<b>PCNI</b>	00:01:48	00:01:35	-	00:00:16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:03:39</b>
<b>PA</b>	00:01:30	00:00:17	-	00:00:34	-	00:01:00	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:03:21</b>
<b>PRE</b>	00:00:26	00:01:12	-	00:00:30	-	00:00:57	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:03:05</b>
<b>UMD</b>	-	00:00:17	-	-	-	00:01:09	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:01:26</b>
<b>PSD</b>	-	-	-	-	-	00:01:08	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:01:08</b>
<b>Ennahj</b>	00:00:18	00:00:41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:00:59</b>
<b>Total</b>	<b>04:03:09</b>	<b>01:56:47</b>	<b>01:32:42</b>	<b>01:23:04</b>	<b>01:21:05</b>	<b>00:58:11</b>	<b>00:45:08</b>	<b>00:35:52</b>	<b>00:32:29</b>	<b>00:29:33</b>	<b>00:28:54</b>	<b>00:28:15</b>	<b>00:56:41</b>	<b>15:31:50</b>



\* Sur ce volume horaire global, tous supports confondus, le PAM a bénéficié de 01:32:47 avant le 29 mai 2009 (lorsqu'il était encore un parti de la majorité) et 01:07:25 depuis le 29 mai (c'est-à-dire depuis qu'il est passé dans l'opposition).

\*\* **Autres** : Radio Chada FM, Radio Plus Agadir, Radio Plus Marrakech, TV Médi 1 Sat et Cap Radio.

**Tableau 3 Bis (Autres \*) : Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis**

Partis politiques	Radio Chada FM	Radio Plus Agadir	Radio Plus Marrakech	TV Médi 1 Sat	Cap Radio	Total
<b>PAM</b>	00:03:39	00:04:48	00:03:28	00:02:58	-	<b>00:14:53</b>
<b>PI</b>	-	00:01:16	00:01:36	-	-	<b>00:02:52</b>
<b>PJD</b>	00:08:15	00:02:35	-	-	-	<b>00:10:50</b>
<b>UC</b>	00:01:54	-	00:01:01	-	-	<b>00:02:55</b>
<b>MP</b>	-	-	00:02:18	-	-	<b>00:02:18</b>
<b>USFP</b>	00:03:01	00:02:29	-	00:01:49	00:01:17	<b>00:08:36</b>
<b>RNI</b>	00:02:21	00:01:02	00:00:52	00:00:54	-	<b>00:05:09</b>
<b>PPS</b>	-	-	-	00:02:40	-	<b>00:02:40</b>
<b>FFD</b>	00:01:00	-	-	00:02:46	-	<b>00:03:46</b>
<b>PRD</b>	-	-	00:01:12	-	-	<b>00:01:12</b>
<b>PADS</b>	-	-	00:01:30	-	-	<b>00:01:30</b>
<b>Total</b>	<b>00:20:10</b>	<b>00:12:10</b>	<b>00:11:57</b>	<b>00:11:07</b>	<b>00:01:17</b>	<b>00:56:41</b>

Ces deux tableaux présentant les volumes horaires globaux des partis politiques sur les médias audiovisuels suivis montrent que le parti qui arrive en tête en termes de temps de parole dans les Journaux d'Information durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 est le Parti Authenticité et Modernité (PAM), qui réalise tous supports confondus 02:40:12 (deux heures, quarante minutes et douze secondes) dont un peu plus de deux heures uniquement sur TV Al Oula, TV 2M, la Radio Nationale et la Radio Amazighe.

Et c'est sur TV Al Oula que le PAM a obtenu le temps de parole le plus élevé avec 01:01:24 (une heure, une minutes et vingt-quatre secondes), soit plus du double du parti qui arrive en deuxième position (le PI) avec seulement 00:24:50 (vingt-quatre minutes et cinquante secondes).

Néanmoins, il faut rappeler que ce trimestre coïncide avec l'actualité du passage du PAM à l'opposition (le 29 mai 2009).

## 1 – 2 Résultats par média

Il est procédé, dans ce rapport, à une présentation séparée des résultats selon que les médias aient une couverture nationale (Médi 1Sat a été intégrée dans cette catégorie), multirégionale ou régionale.

### 1-2-1 Médias audiovisuels à couverture nationale

Les médias audiovisuels à couverture nationale sont les suivants : TV Al Oula, TV 2M, la Radio Nationale, la Radio Amazighe, la Radio Chaîne Inter et TV Médi 1 Sat.

**Tableau 4 : Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (Pourcentages)**

	Gouvernement	Majorité	Gouvernement + Majorité	Opposition	PNR
R. Chaîne Inter	85,05%	07,47%	<b>92,52%</b>	<b>07,48%</b>	-
R. Nationale	79,98%	08,71%	<b>88,69%</b>	<b>09,68%</b>	01,63%
TV Al Oula	67,19%	15,76%	<b>82,95%</b>	<b>14,28%</b>	02,78%
TV 2M	59,49%	17,50%	<b>77,00%</b>	<b>20,15%</b>	02,86%
Radio Amazighe	20,52%	32,02%	<b>52,54%</b>	<b>40,79%</b>	06,67%
TV Médi 1 Sat	89,45%	05,69%	<b>95,15%</b>	<b>04,85%</b>	-

**Tableau 4 Bis : Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (Volumes Horaires)**

	Gouvernement	Majorité	Gouvernement + Majorité	Opposition	PNR
TV Al Oula	08:17:53	01:56:48	<b>10:14:41</b>	<b>01:45:47</b>	00:20:34
R. Nationale	05:31:56	00:36:08	<b>06:08:04</b>	<b>00:40:10</b>	00:06:46
TV 2M	02:51:32	00:50:28	<b>03:42:00</b>	<b>00:58:05</b>	00:08:14
R. Chaîne Inter	02:40:46	00:14:07	<b>02:54:53</b>	<b>00:14:08</b>	-
Radio Amazighe	00:20:56	00:32:40	<b>00:53:36</b>	<b>00:41:37</b>	00:06:48
TV Médi 1 Sat	01:34:17	00:06:00	<b>01:40:17</b>	<b>00:05:07</b>	-

Ces résultats permettent de mettre en lumière trois tendances :

- **Première tendance : Le gouvernement et la majorité sont fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, les médias audiovisuels à couverture nationale n'ont pas réussi à approcher les seuils d'équité édictés par la Haca (articles 6 et 7 de la Décision du CSCA n°46-06).

La seule exception notable fut la Radio Amazighe, et dans une moindre mesure sur TV 2M (77,00% pour le gouvernement et la majorité, un score réalisé pour des raisons de couverture de l'actualité électorale en avril et surtout au mois de mai 2009), la part du gouvernement et des partis de la majorité dépasse les 80% des Quatre Parts, pour atteindre 92,52% sur la Radio Chaîne Inter.

L'article 6 de la dite Décision fixe pourtant comme plafond pour le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité **le double** du temps consacré à l'opposition parlementaire. Or, à l'exception de la Radio Amazighe, le temps cumulé des interventions du gouvernement et des partis de la majorité représente près **de six fois** (sur TV Al Oula) à près de **dix fois** (sur la Radio Nationale) le temps de parole total des partis de l'opposition.

Par ailleurs, dans le temps cumulé du gouvernement et de la majorité, la part du gouvernement (Tableau 4) est prédominante. Elle représente 85,05% du temps de parole global des Quatre Parts sur Rabat Chaîne Inter, 79,98% sur la Radio Nationale, 67,19% sur TV Al Oula et 59,49% sur TV 2M. La seule exception notable est représentée par la Radio Amazighe où la part du gouvernement a été la plus faible (20,52% contre 32,02% pour la majorité et 40,79% pour l'opposition).

- Deuxième tendance : **Les partis non représentés au Parlement bénéficient des pourcentages les plus faibles.** La part revenant à ces partis est la plus faible des Quatre Parts. Ainsi, sur les médias audiovisuels à couverture nationale, elle ne dépasse les 3,00% que sur la Radio Amazighe (06,67%) alors que l'article 7 de la Décision du CSCA n°46-06 leur garantit 10,00% du temps cumulé du gouvernement, de la majorité et de l'opposition.

- Troisième tendance : **Ces résultats, fortement déséquilibrés au profit du gouvernement et de la majorité se sont sensiblement améliorés sur TV 2M et la Radio Amazighe par rapport à ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2009** (voir Annexe 2 en page 32).

**Tableau 5 : Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture nationale**

<b>Partis Médias</b>	<b>TV Al Oula</b>	<b>TV 2M</b>	<b>Radio Nationale</b>	<b>Radio Amazighe</b>	<b>R. Chaîne Inter</b>	<b>TV Médi 1 Sat</b>	<b>Total</b>
<b>PAM</b>	01:01:24	00:17:48	00:13:33	00:15:11	00:02:09	00:02:58	<b>01:53:03</b>
<b>MP</b>	00:24:32	00:07:52	00:10:03	00:15:27	00:06:52	-	<b>01:04:46</b>
<b>PI</b>	00:24:50	00:14:21	00:10:14	00:07:52	00:03:45	-	<b>01:01:02</b>
<b>PJD</b>	00:20:57	00:16:01	00:09:05	00:07:12	00:03:13	-	<b>00:56:28</b>
<b>RNI</b>	00:17:29	00:13:15	00:05:04	00:04:12	00:04:02	00:00:54	<b>00:44:56</b>
<b>USFP</b>	00:12:36	00:12:39	00:08:16	00:05:47	00:03:42	00:01:49	<b>00:44:49</b>
<b>UC</b>	00:10:23	00:07:49	00:04:10	00:06:28	00:02:11	-	<b>00:31:01</b>
<b>PPS</b>	00:11:14	00:04:10	00:02:52	00:03:35	00:02:21	00:02:40	<b>00:26:52</b>
<b>PT</b>	00:09:42	00:00:59	00:03:59	00:02:15	-	-	<b>00:16:55</b>
<b>FFD</b>	00:06:55	00:04:21	00:02:14	-	-	00:02:46	<b>00:16:16</b>
<b>PCS</b>	00:04:40	00:01:08	00:00:28	00:01:53	-	-	<b>00:08:09</b>
<b>PRV</b>	00:05:13	00:00:37	-	00:01:25	-	-	<b>00:07:15</b>
<b>MDS</b>	00:02:52	00:02:03	00:00:59	00:01:11	-	-	<b>00:07:05</b>
<b>PS</b>	00:03:28	00:00:34	00:01:20	00:01:42	-	-	<b>00:07:04</b>
<b>PUD</b>	00:04:28	00:00:41	00:01:41	-	-	-	<b>00:06:50</b>
<b>PSU</b>	00:02:25	00:01:39	00:01:39	00:01:06	-	-	<b>00:06:49</b>
<b>FC</b>	00:05:03	00:00:59	00:00:40	-	-	-	<b>00:06:42</b>
<b>PDN</b>	00:02:06	00:00:54	00:00:50	00:02:27	-	-	<b>00:06:17</b>
<b>PADS</b>	00:00:34	00:02:06	00:01:08	00:01:05	-	-	<b>00:04:53</b>
<b>PLJS</b>	00:02:10	00:01:04	00:00:46	-	-	-	<b>00:04:00</b>
<b>Ahd Ad</b>	00:01:18	00:00:22	00:01:24	00:00:54	-	-	<b>00:03:58</b>
<b>PCNI</b>	00:01:48	00:01:35	00:00:16	-	-	-	<b>00:03:39</b>
<b>PRD</b>	00:00:30	00:00:53	00:00:25	00:01:23	-	-	<b>00:03:11</b>
<b>PA</b>	00:01:30	00:00:17	00:00:34	-	-	-	<b>00:02:21</b>
<b>PEDD</b>	00:01:10	00:00:30	00:00:29	-	-	-	<b>00:02:09</b>
<b>PRE</b>	00:00:26	00:01:12	00:00:30	-	-	-	<b>00:02:08</b>
<b>PML</b>	00:02:06	-	-	-	-	-	<b>00:02:06</b>
<b>Amal</b>	00:01:02	-	00:00:25	-	-	-	<b>00:01:27</b>
<b>Ennahj</b>	00:00:18	00:00:41	-	-	-	-	<b>00:00:59</b>
<b>UMD</b>	-	00:00:17	-	-	-	-	<b>00:00:17</b>
<b>Total</b>	<b>04:03:09</b>	<b>01:56:47</b>	<b>01:23:04</b>	<b>01:21:05</b>	<b>00:28:15</b>	<b>00:11:07</b>	<b>09:23:27</b>

## 1-2-2 Médias audiovisuels à couverture multirégionale

Les médias audiovisuels regroupés sous la dénomination « multirégionale » sont les suivants : Atlantic Radio, Radio Aswat et Cap Radio. Ces radios couvrent plus d'une région, au sens du découpage administratif des régions en vigueur. Quand bien même ils ne soient pas à couverture nationale, ces médias, compte tenu de leur ligne éditoriale et de l'espace géographique de leur couverture, ont une politique d'information nationale où la chose publique locale est quasiment inexistante (exception faite de Cap Radio qui donne la priorité à l'information régionale).

Le suivi des interventions des personnalités publiques sur ces médias donne les résultats présentés dans les Tableaux 6 & 6 Bis. Les volumes horaires globaux des partis politiques pour ce type de médias sont présentés dans le Tableau 7.

**Tableau 6 : Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale (Pourcentages)**

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
Radio Atlantic	73,22%	12,00%	<b>84,82%</b>	<b>14,11%</b>	01,06%
Radio Aswat	64,77%	08,64%	<b>73,41%</b>	<b>18,03%</b>	08,57%

**Tableau 6 Bis : Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale (Volumes Horaires)**

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
Radio Atlantic	04:13:25	00:40:10	<b>04:53:35</b>	<b>00:48:51</b>	00:03:41
Radio Aswat	01:46:57	00:14:16	<b>02:01:13</b>	<b>00:29:46</b>	00:14:09

Ces résultats permettent de tirer deux enseignements :

- **Premier enseignement : Le gouvernement et la majorité sont sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, aucun des médias audiovisuels à couverture multirégionale n'a réussi à approcher les seuils d'équité édictés par la Haca. En effet, l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 fixe comme plafond pour le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité **le double** du temps consacré à l'opposition parlementaire. Or, le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité représente **de quatre fois** (sur Radio Aswat) **à six fois** (sur Radio Atlantic) le temps de parole total des partis de l'opposition.

- **Ces résultats se sont améliorés (surtout pour Radio Aswat) par rapport à ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2009** (voir Annexe 2 en page 32).

- Pour Atlantic Radio, ils (part du gouvernement et des partis de la majorité) sont passés de 87,36% à 84,82%.
- Pour Radio Aswat, ils sont passés de 92,86% à 73,41%.

- **Deuxième enseignement : Les partis non représentés au Parlement sont quasiment absents sur Radio Atlantic (01,06%), mais sur Radio Aswat, le seuil d'équité est pratiquement atteint (08,57% au lieu de 10%).** Sur Radio Aswat, cela s'explique par l'intérêt accordé par cette radio à ces partis pendant la période électorale des communales du 12 juin 2009.

**Tableau 7 : Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture multirégionale**

<b>Partis Médias</b>	<b>Radio Atlantic</b>	<b>Radio Aswat</b>	<b>Total</b>
<b>PJD</b>	00:15:22	00:09:08	<b>00:24:30</b>
<b>PAM</b>	00:16:23	00:01:11	<b>00:17:34</b>
<b>UC</b>	00:10:23	00:06:48	<b>00:17:11</b>
<b>PPS</b>	00:07:57	00:04:26	<b>00:12:23</b>
<b>PI</b>	00:08:50	00:03:28	<b>00:12:18</b>
<b>RNI</b>	00:11:14	00:01:04	<b>00:12:18</b>
<b>USFP</b>	00:08:52	00:03:12	<b>00:12:04</b>
<b>MP</b>	00:06:29	00:02:04	<b>00:08:33</b>
<b>PSU</b>	00:01:01	00:05:26	<b>00:06:27</b>
<b>PEDD</b>	00:02:31	00:03:18	<b>00:05:49</b>
<b>FFD</b>	00:02:30	00:00:58	<b>00:03:28</b>
<b>Amal</b>	-	00:03:15	<b>00:03:15</b>
<b>PCS</b>	-	00:02:25	<b>00:02:25</b>
<b>PRD</b>	-	00:02:14	<b>00:02:14</b>
<b>PML</b>	00:01:10	00:00:49	<b>00:01:59</b>
<b>PT</b>	-	00:01:21	<b>00:01:21</b>
<b>UMD</b>	-	00:01:09	<b>00:01:09</b>
<b>PSD</b>	-	00:01:08	<b>00:01:08</b>
<b>PRV</b>	-	00:01:04	<b>00:01:04</b>
<b>MDS</b>	-	00:01:02	<b>00:01:02</b>
<b>PA</b>	-	00:01:00	<b>00:01:00</b>
<b>PRE</b>	-	00:00:57	<b>00:00:57</b>
<b>FC</b>	-	00:00:44	<b>00:00:44</b>
<b>Total</b>	<b>01:32:42</b>	<b>00:58:11</b>	<b>02:30:53</b>

### 1-2-3 Médias audiovisuels à couverture régionale ou locale

Les médias regroupés sous cette dénomination sont les suivants : TV Laâyoune, Radio Chada FM, Radio Casa FM, Radio MFM Atlas, Radio MFM Saïss, Radio MFM Souss, Radio Plus Agadir et Radio Plus Marrakech.

Le suivi des interventions des personnalités publiques sur ces médias donne les résultats présentés dans les Tableaux 8 & 8 Bis. Les volumes horaires globaux des partis politiques pour ce type de médias sont présentés dans le Tableau 9.

**Tableau 8 : Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale (Pourcentages)**

	Gouvernement	Majorité	Gov. + Majorité	Opposition	PNR
R. Casa FM	74,49%	16,43%	<b>90,92%</b>	<b>09,08%</b>	-
R. MFM Souss	71,22%	18,60%	<b>89,82%</b>	<b>10,18%</b>	-
R. MFM Saïss	71,72%	18,06%	<b>89,79%</b>	<b>08,95%</b>	01,26%
R. MFM Atlas	69,87%	17,35%	<b>87,22%</b>	<b>12,78%</b>	-
TV Laâyoune	35,23%	42,98%	<b>78,21%</b>	<b>17,70%</b>	04,09%
R. Chada FM	66,96%	08,79%	<b>75,75%</b>	<b>24,25%</b>	-
R. Plus Agadir	17,79%	32,32%	<b>50,11%</b>	<b>49,89%</b>	-
R. Plus Marrakech	16,24%	33,53%	<b>49,77%</b>	<b>31,31%</b>	18,93%

**Tableau 8 Bis : Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale (Volumes Horaires)**

	Gouvernement	Majorité	Gov.+ Majorité	Opposition	PNR
R. Casa FM	01:24:23	00:18:37	<b>01:43:00</b>	<b>00:10:17</b>	-
R. MFM Souss	01:13:07	00:19:06	<b>01:32:13</b>	<b>00:10:27</b>	-
R. MFM Saïss	01:22:23	00:20:45	<b>01:43:08</b>	<b>00:10:17</b>	00:01:27
R. MFM Atlas	01:23:10	00:20:39	<b>01:43:49</b>	<b>00:15:13</b>	-
TV Laâyoune	00:24:33	00:29:57	<b>00:54:30</b>	<b>00:12:20</b>	00:02:51
R. Chada FM	00:40:52	00:05:22	<b>00:46:14</b>	<b>00:14:48</b>	-
R. Plus Agadir	00:02:38	00:04:47	<b>00:07:25</b>	<b>00:07:23</b>	-
R. Plus Marrakech	00:02:19	00:04:47	<b>00:07:06</b>	<b>00:04:28</b>	00:02:42

Ces résultats permettent de tirer deux conclusions :

- **Première conclusion : Le gouvernement et la majorité sont fortement sur-représentés par rapport à l'opposition parlementaire.** Ainsi, alors que l'article 6 de la Décision du CSCA n°46-06 fixe comme plafond pour le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité le **double** du temps consacré à l'opposition parlementaire, le temps cumulé des interventions du gouvernement et de la majorité représente **de neuf à dix fois** (sur Radio MFM Souss, Radio MFM Saïss et Radio Casa FM) le temps de parole total des partis de l'opposition.

Par contre cette sur représentation est moins forte sur les autres supports. Ainsi, le rapport n'est plus que de **quatre fois** sur TV Laâyoune à **trois fois** sur Radio Chada FM.

Sur Radio Plus Agadir et Radio Plus Marrakech les volumes horaires consacrés aux partis politiques sont si modestes (ils ne dépassent pas les dix minutes sur trois mois) que les pourcentages ne sont plus pertinents.

- Par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, les résultats de ces médias se sont fortement détériorés, sauf sur la Radio Chada FM où ils ont connu une nette amélioration (passant de 90,84% à 75,75%).

- Deuxième conclusion : Les partis non représentés au Parlement sont quasiment absents des Journaux d'Information de ces supports, sauf sur TV Laâyoune, Radio MFM Saïss et Radio Plus Marrakech.

**Tableau 9 : Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale**

Partis Médias	TV Laâyoune	R. MFM Atlas	R. MFM Saïss	R. MFM Souss	Radio Casa FM	Radio Chada FM	R. Plus Agadir	R. Plus Marrakech	Total
PI	00:14:38	00:12:01	00:13:40	00:10:57	00:11:32	-	00:01:16	00:01:36	<b>01:05:40</b>
UC	00:04:42	00:09:29	00:06:40	00:06:40	00:06:40	00:01:54	-	00:01:01	<b>00:37:06</b>
PAM	00:06:27	00:03:25	00:02:36	00:02:36	00:02:36	00:03:39	00:04:48	00:03:28	<b>00:29:35</b>
USFP	00:05:29	00:01:57	00:01:13	00:01:53	00:01:13	00:03:01	00:02:29	-	<b>00:17:15</b>
PJD	00:02:17	00:00:57	00:00:26	00:00:26	00:00:26	00:08:15	00:02:35	-	<b>00:15:22</b>
RNI	00:02:18	00:01:30	00:01:30	00:01:54	00:01:30	00:02:21	00:01:02	00:00:52	<b>00:12:57</b>
MP	00:02:43	00:01:36	00:01:36	00:01:46	00:01:36	-	-	00:02:18	<b>00:11:35</b>
PPS	00:03:43	00:01:46	00:01:46	00:01:46	00:01:46	-	-	-	<b>00:10:47</b>
FFD	-	00:02:52	00:01:16	00:01:16	00:01:16	00:01:00	-	-	<b>00:07:40</b>
PUD	00:01:03	-	00:01:27	-	-	-	-	-	<b>00:02:30</b>
PRD	00:00:45	-	-	-	-	-	-	00:01:12	<b>00:01:57</b>
PADS	-	-	-	-	-	-	-	00:01:30	<b>00:01:30</b>
PT	-	00:00:19	00:00:19	00:00:19	00:00:19	-	-	-	<b>00:01:16</b>
PCS	00:01:03	-	-	-	-	-	-	-	<b>00:01:03</b>
<b>Total</b>	<b>00:45:08</b>	<b>00:35:52</b>	<b>00:32:29</b>	<b>00:29:33</b>	<b>00:28:54</b>	<b>00:20:10</b>	<b>00:12:10</b>	<b>00:11:57</b>	<b>03:36:13</b>

### 1- 3 Les Non Définis

Le Tableau ci-dessous présente les volumes horaires, par média audiovisuel et catégorie de média, des Non Définis dans les médias suivis.

**Tableau 10 : Volumes horaires des interventions des Non Définis sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
<b>Médias à couverture nationale</b>	
Radio Amazighe	00:10:21
TV Al Oula	00:02:17
Radio Nationale	00:00:25
TV 2M	00:00:52
<b>Total</b>	<b>00:13:55</b>
<b>Médias à couverture « régionale »</b>	
TV Laâyoune	00:10:01
Radio MFM Saïss	00:01:12
<b>Total</b>	<b>00:11:13</b>
<b>Total global</b>	<b>00:25:08</b>

Le média audiovisuel où le volume horaire des Non Définis est relativement significatif est la Radio Amazighe avec **00:10:21** (dix minutes et vingt-et-une secondes) sur un volume horaire global des Quatre Parts sur la Radio Amazighe de 01:42:01, soit **10,15%** de ce volume horaire.

## 2 – Le pluralisme syndical et professionnel

On entend par pluralisme syndical et professionnel le pluralisme d’expression dont bénéficient les syndicats, les organisations professionnelles et les chambres professionnelles, regroupés dans la classe des « Intervenants Syndicaux et Professionnels ».

Les pourcentages présentés dans le Tableau ci-dessous concernent donc les parts respectives des syndicats, des organisations professionnelles et des chambres professionnelles dans le volume global des « Intervenants Syndicaux et Professionnels », dans les Journaux d’Information.

**Tableau 11 : Résultats des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Syndicats	Organisations Professionnelles	Chambres Professionnelles
<b>Médias audiovisuels à couverture nationale</b>			
TV Al Oula	72,39%	26,88%	00,73%
TV 2M	37,73%	60,47%	01,80%
Radio Nationale	60,00%	37,94%	02,06%
Radio Amazighe	64,75%	08,29%	26,96%
Radio Chaîne Inter	34,78%	60,97%	04,25%
<b>Médias audiovisuels à couverture multirégionale</b>			
Radio Atlantic	30,76%	69,24%	-
Radio Aswat	20,72%	78,64%	00,64%
<b>Médias audiovisuels à couverture « régionale »</b>			
TV Laâyoune	90,74%	-	09,26%
Radio Casa FM	39,26%	45,96%	14,77%
Radio MFM Atlas	62,86%	27,10%	10,04%
Radio MFM Saïss	48,64%	36,32%	15,04%
Radio MFM Souss	36,80%	46,40%	16,80%
Radio + Agadir	70,55%	29,45%	-
Radio + Marrakech	82,60%	10,02%	07,38%
Radio Chada FM	56,51%	43,49%	-
TV Médi 1 Sat	24,64%	75,36%	-

Les résultats du suivi du temps de parole des membres des Syndicats, des Organisations Professionnelles et des Chambres Professionnelles donnent une indication sur l’orientation éditoriale des médias audiovisuels concernés. Néanmoins, au cours de ce trimestre (qui comprend le mois de mai), la plupart des médias audiovisuels ont accordé un intérêt certain aux centrales syndicales en raison de la Fête du Travail du Premier Mai.

On peut toutefois dégager trois orientations :

1. Une orientation tournée vers les syndicats.
2. Une orientation tournée vers les organisations professionnelles.
3. Une orientation tournée vers les chambres professionnelles.



Le Tableau ci-dessous présente les sept premiers médias audiovisuels ayant accordé un intérêt particulier aux syndicats. Ainsi, sur TV Laâyoune, la part des syndicats dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » s'est élevée à 90,74%, contre 82,60% sur Radio Plus Marrakech ou encore à 72,39% sur la TV Al Oula.

**Tableau 12 : Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux syndicats**

Média Audiovisuel	Pourcentage des Syndicats
TV Laâyoune	90,74%
Radio Plus Marrakech	82,60%
TV Al Oula	72,39%
Radio Plus Agadir	70,55%
Radio Amazighe	64,75%
Radio MFM Atlas	62,86%
Radio Nationale	60,00%

Le Tableau 13 présente les cinq premiers médias audiovisuels ayant accordé un intérêt particulier aux organisations professionnelles. Ainsi, Atlantic Radio, après avoir confirmé son positionnement de radio à orientation économique sur l'année 2008, maintient ce positionnement durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. En effet, la part des organisations professionnelles dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » même si elle ne s'est élevée durant ce trimestre qu'à 69,24%, elle dépasse de loin Radio Aswat en volumes horaires avec 04:14:10 (contre 01:49:10 et moins de 10 minutes sur TV Médi 1 Sat).

Cette radio est précédée par TV Médi 1 Sat (75,36%) et Radio Aswat (78,64%).

**Tableau 13 : Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles**

Média Audiovisuel	Pourcentage des Organisations Professionnelles
Radio Aswat	78,64%
TV Médi 1 Sat	75,36%
Radio Atlantic	69,24%
Radio Chaîne Inter	60,97%
TV 2M	60,47%

La part des chambres professionnelles dans la catégorie des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » a baissé de manière sensible durant ce trimestre puisqu'une seule d'entre elles dépasse les 25% alors qu'elles étaient cinq chambres professionnelles dans ce cas lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 14 : Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles**

Média Audiovisuel	Pourcentage des Chambres Professionnelles
Radio Amazighe	26,96%
Radio MFM Souss	16,80%
Radio MFM Saïss	15,04%
Radio Casa FM	14,77%
Radio MFM Atlas	10,04%

Par ailleurs, des observations peuvent être formulées quant à l'accès des centrales syndicales et de la principale organisation professionnelle, la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc), aux médias audiovisuels suivis.

**Pour la CGEM d'abord**, le Tableau 15 récapitule les volumes horaires de cette organisation professionnelle par média audiovisuel. Atlantic Radio lui a accordé, à elle seule, **01:44:03 (une heure, quarante quatre minutes et trois seconde)**, soit **48,93%** du volume horaire global sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis, dans les Journaux d'Information pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009.

**Tableau 15 : Volumes horaires accordés à la CGEM sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
Radio Atlantic	01:44:03
Radio Aswat	00:28:59
TV Al Oula	00:12:59
TV 2M	00:12:29
Radio Casa FM	00:10:39
TV Médi 1 Sat	00:08:10
Radio MFM Atlas	00:07:28
Radio MFM Souss	00:07:28
Radio MFM Saïss	00:07:28
Radio Chaîne Inter	00:07:00
Radio Nationale	00:04:13
Radio Chada FM	00:01:43
<b>Total</b>	<b>03:32:39</b>

**Pour les centrales syndicales**, l'accès des cinq centrales syndicales les plus représentatives (dans l'ordre de leur représentativité à la Chambre des Conseillers : FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM) et de l'ODT aux médias audiovisuels appelle plusieurs observations :

- D'abord, les cinq centrales syndicales les plus représentatives ont accédé aux médias audiovisuels suivis à quelques exceptions près (voir Tableau 16).
- Ensuite, le classement des centrales syndicales ne correspond pas à leur représentativité parlementaire (Chambre des Conseillers).
- Par ailleurs, il faut remarquer que Radio Atlantic a consacré le volume horaire le plus important aux centrales syndicales (01:20:37), soit 23,86% du volume horaire global consacré par les supports suivis aux centrales syndicales, c'est-à-dire près du quart de ce volume.
- Enfin, la centrale qui a bénéficié du volume horaire le plus important est l'UMT (avec 01:20:37).

**Tableau 16 : Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis**

Médias Syndicats	Centrales Syndicales						Total
	UMT <sup>1</sup>	CDT <sup>2</sup>	FDT <sup>3</sup>	UGTM <sup>4</sup>	UNTM <sup>5</sup>	ODT <sup>6</sup>	
<b>R. Atlantic</b>	00 :25 :34	00 :20 :20	00 :14 :12	00 :09 :21	00 :00 :59	00 :10 :11	<b>01 :20 :37</b>
<b>TV Al Oula</b>	00 :08 :27	00 :09 :07	00 :10 :50	00 :08 :34	00 :10 :53	00 :03 :24	<b>00 :51 :15</b>
<b>R. MFM Atlas</b>	00 :06 :41	00 :01 :23	00 :07 :52	00 :04 :32	00 :09 :42	00 :00 :32	<b>00 :30 :42</b>
<b>R. Amazighe</b>	00 :08 :09	00 :06 :24	00 :04 :28	00 :04 :20	00 :03 :33	00 :02 :14	<b>00 :29 :08</b>
<b>R. Aswat</b>	00 :12 :07	00 :04 :34	00 :02 :17	00 :00 :40	00 :01 :55	00 :07 :13	<b>00 :28 :46</b>
<b>R. Nationale</b>	00 :03 :04	00 :02 :07	00 :03 :57	00 :03 :40	00 :01 :26	00 :01 :37	<b>00 :15 :51</b>
<b>R. MFM Saïss</b>	00 :05 :09	00 :05 :34	00 :03 :11	00 :00 :56	-	00 :00 :32	<b>00 :15 :22</b>
<b>R. Chada FM</b>	00 :06 :47	00 :08 :21	-	-	-	-	<b>00 :15 :08</b>
<b>TV 2M</b>	00 :01 :57	00 :03 :50	00 :04 :13	00 :01 :22	00 :00 :49	00 :00 :19	<b>00 :12 :30</b>
<b>R. Casa FM</b>	00 :05 :18	00 :02 :41	00 :02 :29	-	-	00 :01 :20	<b>00 :11 :48</b>
<b>TV Laâyoune</b>	00 :01 :25	00 :02 :33	00 :01 :40	00 :02 :27	00 :01 :34	00 :00 :58	<b>00 :10 :37</b>
<b>R. Chaîne Int.</b>	00 :03 :00	00 :01 :48	00 :05 :06	00 :00 :31	-	-	<b>00 :10 :25</b>
<b>R. MFM Souss</b>	00 :04 :43	00 :02 :13	00 :02 :29	-	-	00 :00 :32	<b>00 :09 :57</b>
<b>R. + Agadir</b>	00 :02 :06	-	00 :01 :51	00 :02 :16	-	00 :01 :15	<b>00 :07 :28</b>
<b>R.+Marrakech</b>	00 :04 :05	-	00 :01 :10	-	-	-	<b>00 :05 :15</b>
<b>TV Médi 1 Sat</b>	-	00 :03 :06	-	-	-	-	<b>00 :03 :06</b>
<b>Total</b>	<b>01 :38 :32</b>	<b>01 :14 :01</b>	<b>01 :05 :45</b>	<b>00 :38 :39</b>	<b>00 :30 :51</b>	<b>00 :30 :07</b>	<b>05 :37 :55</b>

<sup>1</sup> Union Marocaine du Travail.

<sup>2</sup> Confédération Démocratique du Travail.

<sup>3</sup> Fédération Démocratique du Travail.

<sup>4</sup> Union Générale des Travailleurs du Maroc.

<sup>5</sup> Union Nationale du Travail au Maroc.

<sup>6</sup> Organisation Démocratique du Travail.

### 3 – Les acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels sont au nombre de trois : le Premier ministre, le Président de la Chambre des Représentants et le Président de la Chambre des Conseillers.

Pour ces trois acteurs politiques, les volumes horaires sont plus pertinents que les pourcentages parce qu'ils permettent d'avoir une idée plus précise sur leur temps de parole dans les Journaux d'Information des médias audiovisuels suivis.

### A. Le Premier Ministre

Le suivi des interventions du Premier ministre donne les résultats récapitulés dans le Tableau ci-dessous.

**Tableau 17 : Volumes horaires des interventions du Premier ministre sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
<b>Médias audiovisuels à couverture nationale</b>	
TV Al Oula	00:45:32
Radio Nationale	00:33:36
TV 2M	00:14:38
Radio Chaîne Inter	00:00:49
Radio Amazighe	00:00:33
<b>Total</b>	<b>01:35:08</b>
<b>Médias à couverture multirégionale</b>	
Radio Aswat	00:02:07
<b>Total</b>	<b>00:02:07</b>
<b>Médias à couverture régionale</b>	
TV Laâyoune	00:00:34
<b>Total</b>	<b>00:00:34</b>
<b>Total</b>	<b>01:37:49</b>

Le Premier ministre s'est donc exprimé, dans les Journaux d'Information durant le deuxième trimestre 2009 sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **01:37:49** (une heure, trente sept minutes et quarante neuf secondes). La télévision publique Al Oula a réalisé l'essentiel du temps de parole consacré au Premier ministre avec 46,55% du temps global du Premier ministre tous médias audiovisuels confondus.

Par ailleurs, si l'on compare ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du premier trimestre 2009 (01:13:22), on constate qu'il a légèrement augmenté.

### B. Le Président de la Chambre des Représentants

Le suivi des interventions du Président de la Chambre des Représentants donne les résultats récapitulés dans le Tableau ci-dessous.

**Tableau 18 : Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Représentants sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
<b>Médias audiovisuels à couverture nationale</b>	
Radio Nationale	00:05:24
Radio Chaîne Inter	00:04:03
TV 2M	00:03:47
TV Al Oula	00:03:16
Radio Amazighe	00:00:27
<b>Total</b>	<b>00:16:57</b>
<b>Médias audiovisuels à couverture régionale</b>	
TV Laâyoune	00:00:34
<b>Total</b>	<b>00:00:34</b>
<b>Total</b>	<b>00:17:31</b>

Le Président de la Chambre des Représentants s'est exprimé, dans les Journaux d'Information, durant le deuxième trimestre 2009, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **00:16:57** (seize minutes et cinquante sept secondes).

Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du premier trimestre 2009 (00:46:56), on constate qu'il a fortement baissé.

Enfin, ce sont les médias audiovisuels publics qui ont réalisé la quasi-totalité du volume horaire global consacré à cet acteur institutionnel.

### C - Le Président de la Chambre des Conseillers

Le suivi des interventions du Président de la Chambre des Conseillers donne les résultats récapitulés dans le Tableau ci-dessous.

**Tableau 19 : Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Conseillers sur les médias audiovisuels suivis**

Média Audiovisuel	Volumes Horaires
<b>Médias audiovisuels à couverture nationale</b>	
TV Al Oula	00:14:00
Radio Nationale	00:07:59
Radio Amazighe	00:02:53
TV 2M	00:02:23
<b>Total</b>	<b>00:27:15</b>
<b>Médias audiovisuels à couverture multirégionale</b>	
Radio Atlantic	00:07:18
<b>Total</b>	<b>00:07:18</b>
<b>Total</b>	<b>00:34:33</b>

Le Président de la Chambre des Conseillers s'est exprimé, dans les Journaux d'Information, durant le deuxième trimestre 2009 sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **00:34:33** (trente quatre minutes et trente trois secondes).

Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du premier trimestre 2009 (00:26:14), on constate qu'il a légèrement augmenté.

## 4- Observations générales

Les observations peuvent être ventilées en cinq domaines : les volumes horaires globaux (tous médias confondus), le pluralisme politique, le pluralisme syndical et professionnel, les acteurs institutionnels et les « Non Définis ».

### 4-1 Volumes horaires globaux

	1 <sup>er</sup> Trimestre 09	2 <sup>ème</sup> Trimestre 09
- Gouvernement :	35:43:33	<b>33:51:07</b>
- Partis Politiques :	21:18:51	<b>15:31:50</b>
- Syndicats :	09:41:30	<b>08:11:26</b>
- Organisations professionnelles :	08:34:25	<b>09:52:36</b>
- Chambres professionnelles :	01:59:22	<b>00:53:59</b>
- Acteurs institutionnels :	02:26:32	<b>02:29:53</b>

### 4-2 Le pluralisme politique

Les résultats du suivi pour les Quatre Parts ont permis de dégager quatre tendances :

- **La répartition des temps de parole entre le gouvernement et les partis de la majorité d'une part, et les partis de l'opposition d'autre part, sont relativement équilibrés sur la Radio Amazighe, TV 2M, Radio Aswat et Radio Chada FM.**

- **Le gouvernement et les partis de la majorité sont largement sur-représentés sur les autres médias audiovisuels.** Leur temps de parole dépasse les 80%, voire les 90% du temps de parole global des Quatre Parts.

- **Les partis non représentés au Parlement sont fortement sous-représentés, voire absents** sur ces médias.

- Le tableau 3 (en page 8) présentant les volumes horaires globaux des partis politiques sur les médias audiovisuels suivis montre que **le parti qui arrive en est le Parti Authenticité et Modernité (PAM)**, qui réalise tous supports confondus **02:40:12** (deux heures, quarante minutes et douze secondes) dont un peu plus de deux heures uniquement sur les médias audiovisuels publics. Par ailleurs, c'est sur TV Al Oula que le PAM a obtenu le temps de parole le plus élevé avec 01:01:24 (une heure, une minutes et vingt-quatre secondes), soit plus du double du parti qui arrive en deuxième position (le PI) avec seulement 00:24:50 (vingt-quatre minutes et cinquante secondes). Néanmoins, il faut rappeler que ce trimestre coïncide avec l'actualité du passage du PAM à l'opposition (le 29 mai 2009).

### 4-3 Le pluralisme syndical et professionnel

L'accent a été particulièrement mis sur les cinq centrales syndicales les plus représentatives (FDT, UMT, CDT, UGTM et UNTM), en plus de l'ODT (en raison de ses volumes horaires importants), sur la principale organisation professionnelle (la CGEM) ainsi que sur les chambres professionnelles.

Les cinq centrales syndicales se sont exprimées dans les journaux d'information de la plupart des médias audiovisuels suivis. Par ailleurs, le classement de ces centrales ne répond pas à leur représentativité parlementaire et électorale.

Pour la CGEM, elle a bénéficié d'un volume horaire global, tous médias confondus, de **03:32:39** (trois heures, trente deux minutes et trente neuf secondes), dont près de la moitié sur Atlantic Radio, qui lui a consacré, à elle seule **01:44:03** (une heure, quarante quatre minutes et trois seconde), soit **48,93%**

du volume horaire global sur l'ensemble des médias audiovisuels suivis, dans les Journaux d'Information pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009.

**Concernant les Non Définis**, le média audiovisuel où le volume horaire des Non Définis est relativement significatif est la Radio Amazighe avec Le média audiovisuel où le volume horaire des Non Définis est relativement significatif est la Radio Amazighe avec **00:10:21** (dix minutes et vingt-et-une secondes) sur un volume horaire global des Quatre Parts sur la Radio Amazighe de 01:42:01, soit **10,15%** de ce volume horaire.

#### **4-4 Les acteurs institutionnels**

- **Le Premier Ministre**

Le Premier ministre s'est exprimé, dans les Journaux d'Information durant le deuxième trimestre 2009 sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **01:37:49** (une heure, trente sept minutes et quarante neuf secondes). La télévision publique Al Oula a réalisé l'essentiel du temps de parole consacré au Premier ministre avec 46,55% du temps global du Premier ministre tous médias audiovisuels confondus. Par ailleurs, si l'on compare ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du premier trimestre 2009 (01:13:22), on constate qu'il a légèrement augmenté.

- **Le Président de la Chambre des Représentants**

Le Président de la Chambre des Représentants s'est exprimé, dans les Journaux d'Information, durant le deuxième trimestre 2009, sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **00:16:57** (seize minutes et cinquante sept secondes). Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du premier trimestre 2009 (00:46:56), on constate qu'il a fortement baissé.

- **Le Président de la Chambre des Conseillers**

Le Président de la Chambre des Conseillers s'est exprimé, dans les Journaux d'Information, durant le deuxième trimestre 2009 sur les médias audiovisuels suivis, pour une durée globale de **00:34:33** (trente quatre minutes et trente trois secondes). Si l'on comparait ces résultats avec le temps de parole du Premier ministre lors du premier trimestre 2009 (00:26:14), on constate qu'il a légèrement augmenté.

## V – Annexes

---

### • Sommaire des tableaux

<b>Tableau 1</b> - Volumes horaires globaux consacrés au pluralisme dans les médias audiovisuels suivis selon leur couverture	Page 06
<b>Tableau 2</b> – Les Quatre Parts dans les Journaux d’Information pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2009 sur l’ensemble des télévisions et radios suivies	Page 07
<b>Tableau 3</b> - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis	Page 08
<b>Tableau 3 Bis</b> - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels suivis (suite)	Page 09
<b>Tableau 4</b> – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (pourcentages)	Page 10
<b>Tableau 4 bis</b> – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture nationale (volumes horaires)	Page 10
<b>Tableau 5</b> - Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture nationale	Page 12
<b>Tableau 6</b> – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale(pourcentages)	Page 13
<b>Tableau 6 bis</b> - Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture multirégionale(volumes horaires)	Page 13
<b>Tableau 7</b> – Volumes horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture multirégionale	Page 14
<b>Tableau 8</b> – Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale (pourcentages)	Page 15
<b>Tableau 8 bis</b> - Les Quatre Parts sur les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale (volumes horaires)	Page 15
<b>Tableau 9</b> - Volumes Horaires des partis politiques dans les médias audiovisuels à couverture régionale ou locale	Page 16
<b>Tableau 10</b> - Volumes horaires des interventions des Non Définis sur les médias audiovisuels suivis	Page 17
<b>Tableau 11</b> - Résultats des « Intervenants Syndicaux et Professionnels » sur les médias audiovisuels suivis	Page 18
<b>Tableau 12</b> - Médias audiovisuels accordant un intérêt particulier aux syndicats	Page 19
<b>Tableau 13</b> - Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux organisations professionnelles	Page 19
<b>Tableau 14</b> - Médias audiovisuels accordant un intérêt significatif aux chambres professionnelles	Page 19
<b>Tableau 15</b> - Volumes horaires accordés à la CGEM sur les médias audiovisuels suivis	Page 20



<b>Tableau 16</b> - Volumes horaires des centrales syndicales sur les médias audiovisuels suivis	Page 21
<b>Tableau 17</b> - Volumes horaires des interventions du Premier ministre sur les médias audiovisuels suivis	Page 22
<b>Tableau 18</b> - Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Représentants sur les médias audiovisuels suivis	Page 23
<b>Tableau 19</b> - Volumes horaires des interventions du Président de la Chambre des Conseillers sur les médias audiovisuels suivis	Page 23

## Sommaire des Annexes

**Annexe 1** - Carte politique de la Chambre des Représentants

**Annexe 2** - Tableau de comparaison entre les résultats des Quatre Parts dans les Journaux d'Information des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2009

**Annexe 3** - Tableau récapitulatif des volumes horaires et des pourcentages du Gouvernement sur les télévisions et radios suivies

**Annexe 4** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur TV Al Oula

**Annexe 5** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur 2M

**Annexe 6** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur la Radio Nationale

**Annexe 7** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur la Radio Amazighe

**Annexe 8** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Chaîne Inter

**Annexe 9** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur TV Médi 1 Sat

**Annexe 10** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Atlantic

**Annexe 11** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Aswat

**Annexe 12** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Casa FM

**Annexe 13** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio MFM Atlas

**Annexe 14** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio MFM Saïss

**Annexe 15** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio MFM Souss

**Annexe 16** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Chada FM

**Annexe 17** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Plus Agadir

**Annexe 18** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio Plus Marrakech

**Annexe 19** - Volumes horaires globaux des partis politiques sur Radio TV Laâyoune

**Annexe 20** - Volumes horaires globaux de l'UMT sur les médias audiovisuels suivis

**Annexe 21** - Volumes horaires globaux de la CDT sur les médias audiovisuels suivis

**Annexe 22** - Volumes horaires globaux de la FDT sur les médias audiovisuels suivis

**Annexe 23** - Volumes horaires globaux de l'UGTM sur les médias audiovisuels suivis

**Annexe 24** - Volumes horaires globaux de l'UNTM sur les médias audiovisuels suivis

**Annexe 25** - Volumes horaires globaux de l'ODT sur les médias audiovisuels suivis

**Annexe 26** – Le pluralisme politique dans les textes juridiques

**Annexe 27** – Décision du CSCA n° 46-06 relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales.

## Annexe 1 : Carte politique de la Chambre des Représentants

Partis politiques & Groupes parlementaires	Nombre de sièges
<b>Majorité</b>	
Parti de l'Istiqlal (PI)	55 députés
Parti du Rassemblement National des Indépendants (RNI)	45 députés
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	41 députés
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) <sup>1</sup>	13 députés
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	03 députés
Parti Al Ahd Addimokrati (Ahd)	04 députés
Parti de l'Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	02 députés
<b>Total</b>	<b>163 députés</b>
<b>Opposition</b>	
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	46 députés
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	38 députés
Mouvement Populaire (MP)	38 députés
Union Constitutionnelle (UC)	26 députés
Front des Forces Démocratiques (FFD)	05 députés
Parti Travailleiste (PT)	04 députés
Parti Socialiste Unifié (PSU) + Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	04 députés
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	01 député
<b>Total</b>	<b>162 députés</b>
<b>Nombre total des députés de la Chambre des Représentants</b>	<b>325 députés</b>

### Partis de la majorité (7 partis)

- Parti de l'Istiqlal (PI).
- Rassemblement National des Indépendants (RNI).
- Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).
- Parti du Progrès et du Socialisme (PPS).
- Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE).
- Parti Al Ahd Addimokrati.
- Union Marocaine pour la Démocratie (UMD).

### Partis de l'opposition (13 partis)

- Parti de la Justice et du Développement (PJD).
- Parti Authenticité et Modernité (PAM). Au sein de l'opposition depuis le 29 Mai 2009.
- Parti du Mouvement Populaire (MP).
- Union Constitutionnelle (UC).
- Front des Forces Démocratiques (FFD).
- Parti Travailleiste (PT).
- Parti Socialiste Unifié (PSU).
- Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI).
- Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV).

<sup>1</sup> Les députés du PPS forment un groupe parlementaire commun avec ceux du FFD. Mais comme ces derniers avaient voté contre le programme gouvernemental et contre la loi de finances 2008, leur parti se classe, en vertu de l'article 6 (alinéa 2) de la Décision du CSCA n°46-06, dans la catégorie de l'opposition.

- Forces Citoyennes (FC).
- Mouvement Démocratique et Social (MDS).
- Parti Socialiste (PS).
- Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI).

### **Partis Non Représentés au Parlement (13 partis)**

- Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD).
- Parti Démocrate National (PDN).
- Parti Marocain Libéral (PML).
- Parti du Centre Social (PCS).
- Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS).
- Parti de l'Action (PA).
- Parti de la Réforme et du Développement (PRD).
- Parti Al Amal.
- Parti Nahda.
- Parti de la Société Démocratique (PSD).
- Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS).
- Parti Ennahj Addimokrati.
- Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD).

**Annexe 2 : Résultats comparés des Quatre Parts dans les Journaux d'Information)  
Médias à couverture nationale**

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Chaîne Inter-1 <sup>er</sup> Trim. 08		83,47%	03:01:17	08,69%	00:18:52	92,16%	03:20:09	07,05%	00:15:19	00,79%	00:01:43
R. Chaîne Inter-2 <sup>ème</sup> Trim. 08		86,07%	03:17:34	11,83%	00:27:10	97,90%	03:44:44	01,74%	00:04:00	00,36%	00:00:49
R. Chaîne Inter-3 <sup>ème</sup> Trim. 08		88,22%	06:07:42	06,14%	00:50:12	94,36%	06:57:54	05,64%	00:37:58	-	-
R. Chaîne Inter-4 <sup>ème</sup> Trim. 08		69,61%	01:54:37	17,22%	00:28:21	86,82%	02:22:58	13,18%	00:21:42	-	-
R. Chaîne Inter - 1er Trim. 09		77,40%	02:37:34	14,70%	00:29:56	92,10%	03:07:30	07,77%	00:15:49	00,13%	00:00:16
R. Chaîne Inter-2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>85,05%</b>	<b>02:40:46</b>	<b>07,47%</b>	<b>00:14:07</b>	<b>92,52%</b>	<b>02:54:53</b>	<b>07,48%</b>	<b>00:14:08</b>	-	-
R. Nationale-1er Trim. 08		77,88%	06:15:13	13,03%	01:07:22	90,91%	07:22:35	09,04%	00:46:04	00,05%	00:00:38
R. Nationale-2ème Trim. 08		85,81%	10:06:39	10,48%	01:14:04	96,29%	11:20:43	03,54%	00:25:01	00,17%	00:01:12
R. Nationale-3ème Trim. 08		84,82%	05:43:10	09,16%	00:37:04	93,98%	06:20:14	05,65%	00:22:52	00,37%	00:01:30
R. Nationale-4ème Trim. 08		66,83%	04:33:12	21,34%	01:27:14	88,17%	06:00:26	11,28%	00:46:06	00,56%	00:02:17
R. Nationale - 1er Trim. 09		76,40%	05:51:17	13,62%	01:02:49	89,82%	06:54:06	09,43%	00:43:29	00,75%	00:03:28
R. Nationale - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>79,98%</b>	<b>05:31:56</b>	<b>08,71%</b>	<b>00:36:08</b>	<b>88,69%</b>	<b>06:08:04</b>	<b>09,68%</b>	<b>00:40:10</b>	<b>01,63%</b>	<b>00:06:46</b>
TV Al Oula-1er Trim.		76,44%	07:32:56	12,75%	01:16:21	89,19%	08:49:17	10,32%	01:00:36	00,48%	00:02:52
TV Al Oula-2ème Trim.		78,89%	08:33:09	14,18%	01:32:16	93,07%	10:05:25	06,57%	00:42:46	00,36%	00:02:19
TV Al Oula-3ème Trim.		80,44%	02:47:49	10,98%	00:46:20	91,42%	03:34:09	08,31%	00:46:55	00,27%	00:04:07
TV Al Oula-4ème Trim.		58,84%	09:30:20	24,31%	03:55:35	83,15%	13:25:55	16,03%	02:35:23	00,82%	00:07:56
TV Al Oula - 1er Trim. 09		70,86%	12:38:34	15,97%	02:50:59	86,84%	15:29:33	12,24%	02:11:01	00,92%	00:09:53
TV Al Oula - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>67,19%</b>	<b>08:17:53</b>	<b>15,76%</b>	<b>01:56:48</b>	<b>82,95%</b>	<b>10:14:41</b>	<b>14,28%</b>	<b>01:45:47</b>	<b>02,78%</b>	<b>00:20:34</b>
TV 2M - 1er Trim. 08		62,01%	02:53:18	19,55%	00:54:39	81,56%	03:47:57	17,69%	00:49:26	00,75%	00:02:06
TV 2M - 2ème Trim. 08		67,79%	03:45:16	19,96%	01:06:19	87,74%	04:51:35	11,11%	00:36:56	01,14%	00:03:48
TV 2M - 3ème Trim. 08		63,28%	02:59:56	17,47%	00:12:31	80,76%	03:12:27	17,69%	00:11:30	01,55%	00:04:07
TV 2M - 4ème Trim. 08		61,58%	02:39:29	23,43%	01:00:40	85,01%	03:40:09	13,63%	00:35:18	01,36%	00:03:31
TV 2M - 1er Trim. 09		61,69%	02:50:21	22,72%	01:02:44	84,40%	03:53:05	14,84%	00:40:59	00,75%	00:02:05
TV 2M - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>59,49%</b>	<b>02:51:32</b>	<b>17,50%</b>	<b>00:50:28</b>	<b>77,00%</b>	<b>03:42:00</b>	<b>20,15%</b>	<b>00:58:05</b>	<b>02,86%</b>	<b>00:08:14</b>
R. Amazighe - 1er Trim. 08		27,46%	00:39:12	42,46%	01:00:37	69,92%	01:39:49	30,08%	00:42:57	-	-
R. Amazighe - 2ème Trim. 08		11,91%	00:14:55	55,60%	01:09:37	67,51%	01:42:32	31,89%	00:39:56	00,60%	00:00:45
R. Amazighe - 3ème Trim. 08		16,56%	00:14:37	46,63%	00:41:10	63,19%	00:55:47	34,98%	00:30:53	01,83%	00:01:37
R. Amazighe - 4ème Trim. 08		04,87%	00:09:17	57,36%	01:49:22	62,22%	01:58:39	36,61%	01:09:49	01,16%	00:02:13
R. Amazighe - 1er Trim. 09		15,04%	00:27:10	58,70%	01:46:00	73,74%	02:13:10	26,26%	00:47:25	-	-
R. Amazighe - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>20,52%</b>	<b>00:20:56</b>	<b>32,02%</b>	<b>00:32:40</b>	<b>52,54%</b>	<b>00:53:36</b>	<b>40,79%</b>	<b>00:41:37</b>	<b>06,67%</b>	<b>00:06:48</b>
TV Médi 1 Sat- 1er Trim. 09		64,69%	00:39:44	23,88%	00:14:40	88,58%	00:54:24	11,42%	00:07:01	-	-
TV Médi 1 Sat- 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>89,45%</b>	<b>01:34:17</b>	<b>05,69%</b>	<b>00:06:00</b>	<b>95,15%</b>	<b>01:40:17</b>	<b>04,85%</b>	<b>00:05:07</b>	-	-

### Médias à couverture multirégionale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
Radio Atlantic-	1er Trim. 08	64,37%	01:48:52	18,13%	00:30:40	82,51%	02:19:32	17,49%	00:29:35	-	-
Radio Atlantic-	2ème Trim. 08	73,30%	03:46:05	13,53%	00:41:43	86,83%	04:27:48	13,17%	00:40:37	-	-
Radio Atlantic-	3ème Trim. 08	56,18%	03:56:02	27,69%	01:56:21	83,87%	05:52:23	16,13%	01:07:45	-	-
Radio Atlantic-	4ème Trim. 08	62,20%	03:08:24	21,22%	01:04:16	83,42%	04:12:40	16,58%	00:50:14	-	-
Radio Atlantic-	1er Trim. 09	69,13%	03:49:18	18,23%	01:00:28	87,36%	04:49:46	12,64%	00:41:56	-	-
Radio Atlantic-	<b>2ème Trim. 09</b>	<b>73,22%</b>	<b>04:13:25</b>	<b>12,00%</b>	<b>00:40:10</b>	<b>84,82%</b>	<b>04:53:35</b>	<b>14,11%</b>	<b>00:48:51</b>	<b>01,06%</b>	<b>00:03:41</b>
Radio Aswat-	1er Trim. 08	70,20%	00:53:38	09,34%	00:07:08	79,54%	01:00:46	20,46%	00:15:38	-	-
Radio Aswat-	2ème Trim. 08	70,54%	00:52:23	12,06%	00:08:59	82,60%	01:01:32	17,40%	00:12:58	-	-
Radio Aswat-	3ème Trim. 08	48,32%	00:41:54	40,44%	00:35:04	88,76%	01:16:58	10,01%	00:08:41	01,23%	00:01:04
Radio Aswat-	4ème Trim. 08	65,28%	01:03:42	16,12%	00:15:44	81,40%	01:19:26	18,60%	00:18:09	-	-
Radio Aswat-	1er Trim. 09	75,22%	01:40:27	15,65%	00:23:34	92,86%	02:04:01	07,14%	00:09:32	-	-
Radio Aswat-	<b>2ème Trim. 09</b>	<b>64,77%</b>	<b>01:46:57</b>	<b>08,64%</b>	<b>00:14:16</b>	<b>73,41%</b>	<b>02:01:13</b>	<b>18,03%</b>	<b>00:29:46</b>	<b>08,57%</b>	<b>00:14:09</b>

### Médias à couverture régionale ou locale

Support	Catégorie	Gouvernement		Majorité		Gov. + Majorité		Opposition		PNR	
		Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire	Pourcentage	Volume horaire
R. Casa FM - 1er Trim. 08		34,28%	00:19:33	38,19%	00:21:47	72,47%	00:41:20	27,53%	00:18:31	-	-
R. Casa FM - 2ème Trim. 08		46,41%	00:34:03	41,12%	00:30:10	87,53%	01:04:13	12,47%	00:09:09	-	-
R. Casa FM - 3ème Trim. 08		36,47%	00:40:00	34,74%	00:38:06	71,20%	01:18:06	27,84%	00:30:32	00,96%	00:01:03
R. Casa FM - 4ème Trim. 08		23,96%	00:25:17	56,64%	00:59:46	80,60%	01:25:03	18,91%	00:19:57	00,49%	00:00:31
R. Casa FM - 1er Trim. 09		49,73%	01:12:42	28,72%	00:41:59	78,44%	01:54:41	21,56%	00:31:31	-	-
R. Casa FM - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>74,49%</b>	<b>01:24:23</b>	<b>16,43%</b>	<b>00:18:37</b>	<b>90,92%</b>	<b>01:43:00</b>	<b>09,08%</b>	<b>00:10:17</b>	-	-
R. MFM Souss - 1er Trim. 08		40,79%	00:16:43	31,07%	00:12:44	71,86%	00:29:27	28,14%	00:11:32	-	-
R. MFM Souss - 2ème Trim. 08		42,07%	00:29:44	47,04%	00:33:15	89,11%	01:02:59	10,89%	00:07:42	-	-
R. MFM Souss - 3ème Trim. 08		36,13%	00:32:20	30,66%	00:27:26	66,79%	00:59:46	32,04%	00:28:40	01,17%	00:01:03
R. MFM Souss - 4ème Trim. 08		24,46%	00:24:24	61,90%	01:01:45	86,37%	01:26:09	13,63%	00:13:36	-	-
R. MFM Souss - 1er Trim. 09		47,86%	01:04:25	28,05%	00:37:45	75,91%	01:42:10	24,09%	00:32:25	-	-
R. MFM Souss - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>71,22%</b>	<b>01:13:07</b>	<b>18,60%</b>	<b>00:19:06</b>	<b>89,82%</b>	<b>01:32:13</b>	<b>10,18%</b>	<b>00:10:27</b>	-	-
R. MFM Saïss - 1er Trim. 08		38,51%	00:17:42	35,39%	00:16:16	73,89%	00:33:58	26,11%	00:12:00	-	-
R. MFM Saïss - 2ème Trim. 08		44,31%	00:29:45	46,87%	00:31:28	91,19%	01:01:13	08,81%	00:05:55	-	-
R. MFM Saïss - 3ème Trim. 08		34,31%	00:32:20	32,24%	00:30:23	66,55%	01:02:43	32,33%	00:30:28	01,11%	00:01:03
R. MFM Saïss - 4ème Trim. 08		24,92%	00:23:51	60,56%	00:57:58	85,48%	01:21:49	14,52%	00:13:54	-	-
R. MFM Saïss - 1er Trim. 09		39,71%	01:06:18	31,87%	00:53:13	71,58%	01:59:31	28,42%	00:47:27	-	-
R. MFM Saïss - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>71,72%</b>	<b>01:22:23</b>	<b>18,06%</b>	<b>00:20:45</b>	<b>89,79%</b>	<b>01:43:08</b>	<b>08,95%</b>	<b>00:10:17</b>	<b>01,26%</b>	<b>00:01:27</b>
R. MFM Atlas - 1er Trim. 08		28,10%	00:15:55	40,63%	00:23:01	68,73%	00:38:56	31,27%	00:17:43	-	-
R. MFM Atlas - 2ème Trim. 08		39,22%	00:31:18	39,62%	00:31:37	78,84%	01:02:55	21,16%	00:16:53	-	-
R. MFM Atlas - 3ème Trim. 08		27,81%	00:32:08	23,57%	00:27:14	51,38%	00:59:22	47,71%	00:55:07	00,91%	00:01:03
R. MFM Atlas - 4ème Trim. 08		25,81%	00:24:25	65,90%	01:02:21	91,70%	01:26:46	08,30%	00:07:51	-	-
R. MFM Atlas - 1er Trim. 09		47,22%	01:06:54	30,46%	00:43:09	77,68%	01:50:03	22,32%	00:31:37	-	-
R. MFM Atlas - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>69,87%</b>	<b>01:23:10</b>	<b>17,35%</b>	<b>00:20:39</b>	<b>87,22%</b>	<b>01:43:49</b>	<b>12,78%</b>	<b>00:15:13</b>	-	-
TV Laâyoune - 1er Trim. 08		37,50%	00:33:38	49,65%	00:45:00	87,14%	01:18:38	10,83%	00:09:52	02,03%	00:02:14
TV Laâyoune - 2ème Trim. 08		46,62%	01:10:21	41,48%	01:02:36	88,09%	02:12:57	11,05%	00:16:41	00,85%	00:01:17
TV Laâyoune - 3ème Trim. 08		41,48%	00:18:10	41,02%	00:17:58	82,50%	00:36:08	14,54%	00:06:22	02,97%	00:01:18
TV Laâyoune - 4ème Trim. 08		33,85%	00:32:31	42,52%	00:40:51	76,37%	01:13:22	22,15%	00:21:17	01,47%	00:01:25
TV Laâyoune - 1er Trim. 09		26,49%	00:24:21	58,79%	00:54:03	85,28%	01:18:24	13,02%	00:11:58	01,70%	00:01:34
TV Laâyoune - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09		<b>35,23%</b>	<b>00:24:33</b>	<b>42,98%</b>	<b>00:29:57</b>	<b>78,21%</b>	<b>00:54:30</b>	<b>17,70%</b>	<b>00:12:20</b>	<b>04,09%</b>	<b>00:02:51</b>

R. Chada FM- 1er Trim. 08	80,11%	00:33:50	04,70%	00:01:59	84,81%	00:35:49	15,19%	00:06:25	-	-
R. Chada FM- 2ème Trim. 08	63,60%	00:21:40	29,06%	00:09:54	92,66%	00:31:34	07,34%	00:02:30	-	-
R. Chada FM- 3ème Trim. 08	45,35%	00:19:34	20,66%	00:08:55	66,01%	00:28:29	19,24%	00:08:18	14,75%	00:06:22
R. Chada FM- 4ème Trim. 08	59,91%	00:11:32	32,73%	00:06:18	92,64%	00:17:50	07,36%	00:01:25	-	-
R. Chada FM- 1er Trim. 09	65,080%	00:27:07	25,76%	00:10:44	90,84%	00:37:51	09,16%	00:03:49	-	-
R. Chada FM- 2 <sup>ème</sup> Trim. 09	<b>66,96%</b>	<b>00:40:52</b>	<b>08,79%</b>	<b>00:05:22</b>	<b>75,75%</b>	<b>00:46:14</b>	<b>24,25%</b>	<b>00:14:48</b>	-	-
R. Plus Agadir - 1er Trim. 08	-		-		-		-			-
R. Plus Agadir - 2ème Trim. 08	-		-		-		-			-
R. Plus Agadir - 3ème Trim. 08	-		-		-		-			-
R. Plus Agadir - 4ème Trim.08	36,26%	00:01:06	63,74%	<b>00:01:56</b>	<b>100,00%</b>	<b>00:03:02</b>	-	-	-	-
R. Plus Agadir - 1er Trim. 09	33,63%	00:03:43	42,38%	<b>00:04:41</b>	<b>76,02%</b>	<b>00:08:24</b>	<b>11,92%</b>	<b>00:01:19</b>	12,07%	00:01:20
R. Plus Agadir - 2 <sup>ème</sup> Trim. 09	<b>17,79%</b>	<b>00:02:38</b>	<b>32,32%</b>	<b>00:04:47</b>	<b>50,11%</b>	<b>00:07:25</b>	<b>49,89%</b>	<b>00:07:23</b>	-	-
R. Plus Marrakech-1 <sup>er</sup> Trim. 08	-		-		-		-		-	-
R. Plus Marrakech-2 <sup>ème</sup> Trim.08	-		-		-		-		-	-
R. Plus Marrakech-3 <sup>ème</sup> Trim. 08	-		-		-		-		-	-
R. Plus Marrakech-4 <sup>ème</sup> Trim. 08	27,06%	00:03:30	-	-	27,06%	00:03:30	72,94%	00:09:26	-	-
R. Plus Marrakech - 1er Trim. 09	74,73%	00:23:22	04,16%	00:01:18	78,89%	00:24:40	21,11%	00:06:36	-	-
R. Plus Marrakech-2 <sup>ème</sup> Trim. 09	<b>16,24%</b>	<b>00:02:19</b>	<b>33,53%</b>	<b>00:04:47</b>	<b>49,77%</b>	<b>00:07:06</b>	<b>31,31%</b>	<b>00:04:28</b>	<b>18,93%</b>	<b>00:02:42</b>



### Annexe 3 - Volumes horaires du gouvernement sur les télévisions et radios suivies

Médias audiovisuels à couverture nationale		
	Volume Horaire	Pourcentage dans les Quatre Parts
Radio Chaîne Inter	02:40:46	85,05%
Radio Nationale	05:31:56	79,98%
Télévision Al Oula	08:17:53	67,19%
Télévision 2M	02:51:32	59,49%
Radio Amazighe	00:20:56	20,52%
TV Médi 1 Sat	01:34:17	89,45%

Médias audiovisuels à couverture multirégionale		
	Volume Horaire	Pourcentage dans les Quatre Parts
Radio Atlantic	04:13:25	73,22%
Radio Aswat	01:46:57	64,77%

Médias audiovisuels à couverture « régionale »		
	Volume Horaire	Pourcentage dans les Quatre Parts
Radio Casa FM	01:24:23	74,49%
Radio MFM Saïss	01:22:23	71,72%
Radio MFM Souss	01:13:07	71,22%
Radio MFM Atlas	01:23:10	69,87%
Radio Chada FM	00:40:52	66,96%
Télévision Laâyoune	00:24:33	35,23%
Radio Plus Agadir	00:02:38	17,79%
Radio Plus Marrakech	00:02:19	16,24%

**Annexe 4 - Volumes horaires des partis politiques sur TV Al Oula**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 29 partis)**

<b>Partis Politiques</b>	<b>Volume Horaire</b>
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	01:01:24
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:24:50
Mouvement Populaire (MP)	00:24:32
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:20:57
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:17:29
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:12:36
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:11:14
Union Constitutionnelle (UC)	00:10:23
Parti Travailleuse (PT)	00:09:42
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:06:55
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:05:13
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:05:03
Parti du Centre Social (PCS)	00:04:40
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:04:28
Parti Socialiste (PS)	00:03:28
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:02:52
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:02:25
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:02:10
Parti Démocrate National (PDN)	00:02:06
Parti Marocain Libéral (PML)	00:02:06
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:01:48
Parti de l'Action (PA)	00:01:30
Parti Al Ahd Addimokrati	00:01:18
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:01:10
Parti Al Amal	00:01:02
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:00:34
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:00:30
Parti du Renouveau et de l'Équité (PRE)	00:00:26
Parti Ennahj Addimokrati	00:00:18
<b>Total</b>	<b>04:03:09</b>

**Annexe 5 - Volumes horaires des partis politiques sur TV 2M**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 28 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:17:48
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:16:01
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:14:21
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:13:15
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:12:39
Mouvement Populaire (MP)	00:07:52
Union Constitutionnelle (UC)	00:07:49
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:04:21
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:04:10
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:02:06
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:02:03
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:01:39
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:01:35
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:01:12
Parti du Centre Social (PCS)	00:01:08
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:01:04
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:00:59
Parti Travailleiste (PT)	00:00:59
Parti Démocrate National (PDN)	00:00:54
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:00:53
Parti Ennahj Addimokrati	00:00:41
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:00:41
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:00:37
Parti Socialiste (PS)	00:00:34
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:00:30
Parti Al Ahd Addimokrati	00:00:22
Parti Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	00:00:17
Parti de l'Action (PA)	00:00:17
<b>Total</b>	<b>01:56:47</b>

**Annexe 6 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio Nationale**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 26 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:13:33
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:10:14
Mouvement Populaire (MP)	00:10:03
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:09:05
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:08:16
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:05:04
Union Constitutionnelle (UC)	00:04:10
Parti Travailleiste (PT)	00:03:59
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:02:52
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:02:14
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:01:41
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:01:39
Parti Al Ahd Addimokrati	00:01:24
Parti Socialiste (PS)	00:01:20
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:01:08
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:00:59
Parti Démocrate National (PDN)	00:00:50
Parti de la Liberté et de la Justice Sociale (PLJS)	00:00:46
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:00:40
Parti de l'Action (PA)	00:00:34
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:00:30
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:00:29
Parti du Centre Social (PCS)	00:00:28
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:00:25
Parti Al Amal	00:00:25
Parti du Congrès National Ittihadi (PCNI)	00:00:16
<b>Total</b>	<b>01:23:04</b>

**Annexe 7 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio Amazighe**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 18 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Mouvement Populaire (MP)	00:15:27
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:15:11
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:07:52
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:07:12
Parti Union Constitutionnelle (UC)	00:06:28
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:05:47
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:04:12
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:03:35
Parti Démocrate National (PDN)	00:02:27
Parti Travailleiste (PT)	00:02:15
Parti du Centre Social (PCS)	00:01:53
Parti Socialiste (PS)	00:01:42
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:01:25
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:01:23
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:01:11
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:01:06
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:01:05
Parti Al Ahd Addimokrati	00:00:54
<b>Total</b>	<b>01:21:05</b>

**Annexe 8 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio Chaîne Inter**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 08 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Mouvement Populaire (MP)	00:06:52
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:04:02
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:03:45
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:03:42
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:03:13
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:02:21
Parti Union Constitutionnelle (UC)	00:02:11
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:02:09
<b>Total</b>	<b>00:28:15</b>

**Annexe 9 - Volumes horaires des partis politiques sur TV Médi 1 Sat**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 05 partis)**

<b>Partis Politiques</b>	<b>Volume Horaire</b>
Parti de l'Authenticité et de la Modernité (PAM)	00:02:58
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:02:46
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:02:40
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:01:49
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:00:54
<b>Total</b>	<b>00:11:07</b>

**Annexe 10 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Atlantic**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 12 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Authenticité et de la Modernité (PAM)	00:16:23
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:15:22
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:11:14
Parti Union Constitutionnelle (UC)	00:10:23
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:08:52
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:08:50
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:07:57
Mouvement Populaire (MP)	00:06:29
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:02:31
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:02:30
Parti Marocain Libéral (PML)	00:01:10
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:01:01
<b>Total</b>	<b>01 :32:42</b>



**Annexe 11 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Aswat**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 23 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:09:08
Union Constitutionnelle (UC)	00:06:48
Parti Socialiste Unifié (PSU)	00:05:26
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:04:26
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:03:28
Parti de l'Environnement et du Développement Durable (PEDD)	00:03:18
Parti Al Amal	00:03:15
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:03:12
Parti du Centre Social (PCS)	00:02:25
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:02:14
Mouvement Populaire (MP)	00:02:04
Parti Travailleuse (PT)	00:01:21
Parti de l'Authenticité et de la Modernité (PAM)	00:01:11
Parti Union Marocaine pour la Démocratie (UMD)	00:01:09
Parti de la Société Démocratique (PSD)	00:01:08
Parti de la Renaissance et de la Vertu (PRV)	00:01:04
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:04
Parti du Mouvement Démocratique et Social (MDS)	00:01:02
Parti de l'Action (PA)	00:01:00
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:00:58
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	00:00:57
Parti Marocain Libéral (PML)	00:00:49
Parti des Forces Citoyennes (FC)	00:00:44
<b>Total</b>	<b>00 :58:11</b>

**Annexe 12 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Casa FM**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 10 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:11:32
Union Constitutionnelle (UC)	00:06:40
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:02:36
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:01:46
Mouvement Populaire (MP)	00:01:36
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:30
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:01:16
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:01:13
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:26
Parti Travailleiste (PT)	00:00:19
<b>Total</b>	<b>00:28:54</b>

**Annexe 13 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio MFM Atlas**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 10 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:12:01
Union Constitutionnelle (UC)	00:09:29
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:03:25
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:02:52
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:01:57
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:01:46
Mouvement Populaire (MP)	00:01:36
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:30
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:57
Parti Travailleiste (PT)	00:00:19
<b>Total</b>	<b>00:35:52</b>

**Annexe 14 - Volumes horaires des partis politiques sur la Radio MFM Saïss**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 11 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:13:40
Union Constitutionnelle (UC)	00:06:40
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:02:36
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:01:46
Mouvement Populaire (MP)	00:01:36
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:30
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:01:27
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:01:16
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:01:13
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:26
Parti Travailleiste (PT)	00:00:19
<b>Total</b>	<b>00:32:29</b>

**Annexe 15 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio MFM Souss**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 10 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:10:57
Union Constitutionnelle (UC)	00:06:40
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:02:36
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:54
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:01:53
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:01:46
Mouvement Populaire (MP)	00:01:46
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:01:16
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:00:26
Parti Travailleiste (PT)	00:00:19
<b>Total</b>	<b>00:29:36</b>

**Annexe 16 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Chada FM**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 06 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:08:15
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:03:39
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:03:01
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:02:21
Union Constitutionnelle (UC)	00:01:54
Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	00:01:00
<b>Total</b>	<b>00:20:10</b>

**Annexe 17 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Plus Agadir**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 05 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:04:48
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:02:35
Parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:02:29
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:01:16
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:01:02
<b>Total</b>	<b>00:12:10</b>

**Annexe 18 - Volumes horaires des partis politiques sur Radio Plus Marakech**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 07 partis)**

Partis Politiques	Volume Horaire
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:03:28
Mouvement Populaire (MP)	00:02:18
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:01:36
Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS)	00:01:30
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:01:12
Parti Union Constitutionnelle (UC)	00:01:01
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:00:52
<b>Total</b>	<b>00:11:57</b>

**Annexe 19 - Volumes horaires des partis politiques sur TV Laâyoune**  
**(Nombre de partis ayant pris la parole : 11 partis)**

<b>Partis Politiques</b>	<b>Volume Horaire</b>
Parti de l'Istiqlal (PI)	00:14:38
Parti Authenticité et Modernité (PAM)	00:06:27
Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	00:05:29
Parti Union Constitutionnelle (UC)	00:04:42
Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	00:03:43
Mouvement Populaire (MP)	00:02:43
Rassemblement National des Indépendants (RNI)	00:02:18
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	00:02:17
Parti du Centre Social (PCS)	00:01:03
Parti de l'Unité et de la Démocratie (PUD)	00:01:03
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	00:00:45
<b>Total</b>	<b>00:45:08</b>

**Annexe 20 - Volumes horaires de l'UMT (Union Marocaine du Travail)  
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Atlantic	00:25:34
Radio Aswat	00:12:07
TV Al Oula	00:08:27
Radio Amazighe	00:08:09
Radio Chada FM	00:06:47
Radio MFM Atlas	00:06:41
Radio Casa FM	00:05:18
Radio MFM Saïss	00:05:09
Radio MFM Souss	00:04:43
Radio Plus Marrakech	00:04:05
Radio Nationale	00:03:04
Radio Chaîne Inter	00:03:00
Radio Plus Agadir	00:02:06
TV 2M	00:01:57
TV Laâyoune	00:01:25
<b>Total</b>	<b>01:38:32</b>

**Annexe 21 - Volumes horaires de la CDT (Confédération Démocratique du Travail  
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Atlantic	00:20:20
TV Al Oula	00:09:07
Radio Chada FM	00:08:21
Radio Amazighe	00:06:24
Radio MFM Saïss	00:05:34
Radio Aswat	00:04:34
TV 2M	00:03:50
TV Médi 1 Sat	00:03:06
Radio Casa FM	00:02:41
TV Laâyoune	00:02:33
MFM Souss	00:02:13
Radio Nationale	00:02:07
Radio Chaîne Inter	00:01:48
Radio MFM Atlas	00:01:23
<b>Total</b>	<b>01:14:01</b>

**Annexe 22 - Volumes horaires de la FDT (Fédération Démocratique du Travail)  
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Atlantic	00:14:12
TV Al Oula	00:10:50
Radio MFM Atlas	00:07:52
Radio Chaîne Inter	00:05:06
Radio Amazighe	00:04:28
TV 2M	00:04:13
Radio Nationale	00:03:57
Radio MFM Saïss	00:03:11
Radio MFM Souss	00:02:29
Radio Casa FM	00:02:29
Radio Aswat	00:02:17
Radio Plus Agadir	00:01:51
TV Laâyoune	00:01:40
Radio Plus Marrakech	00:01:10
<b>Total</b>	<b>01:05:45</b>



**Annexe 23 - Volumes horaires de l'UGTM (Union Générale du Travail au Maroc)  
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Atlantic	00:09:21
TV Al Oula	00:08:34
Radio MFM Atlas	00:04:32
Radio Amazighe	00:04:20
Radio Nationale	00:03:40
TV Laâyoune	00:02:27
Radio Plus Agadir	00:02:16
TV 2M	00:01:22
Radio MFM Saïss	00:00:56
Radio Aswat	00:00:40
Radio Chaîne Inter	00:00:31
<b>Total</b>	<b>00:38:39</b>

**Annexe 24 - Volumes horaires de l'UNTM (Union Nationale du Travail au Maroc)  
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
TV Al Oula	00:10:53
Radio MFM Atlas	00:09:42
Radio Amazighe	00:03:33
Radio Aswat	00:01:55
TV Laâyoune	00:01:34
Radio Nationale	00:01:26
Radio Atlantic	00:00:59
TV 2M	00:00:49
<b>Total</b>	<b>00:30:51</b>

**Annexe 25 - Volumes horaires de l'ODT (Organisation Démocratique du Travail)  
sur les médias audiovisuels suivis**

Média audiovisuel	Volume Horaire
Radio Atlantic	00:10:11
Radio Aswat	00:07:13
TV Al Oula	00:03:24
Radio Amazighe	00:02:14
Radio Nationale	00:01:37
Radio Casa FM	00:01:20
Radio Plus Agadir	00:01:15
TV Laâyoune	00:00:58
Radio MFM Atlas	00:00:32
Radio MFM Souss	00:00:32
Radio MFM Saïss	00:00:32
TV 2M	00:00:19
<b>Total</b>	<b>00:30:07</b>

## Le pluralisme politique dans les textes juridiques

### Dahir

#### **Préambule**

Considérant que le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume, notamment celles relatives à la protection de la jeunesse et au respect de l'honneur et de la dignité des personnes;

#### **Article 3 :**

13- Veille au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, tant par le secteur privé que par le secteur public de l'audiovisuel ; A cette fin, le conseil transmet, suivant la périodicité qu'il établit, au gouvernement, à la présidence des deux chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des chambres professionnelles représentés au Parlement, le relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales ou professionnelles dans les émissions des organes de radio télévision; il peut, à cette occasion, formuler toutes remarques qu'il juge utiles ;

#### **Article 22 :**

A défaut de dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et s'il y a lieu, la Haute Autorité est habilitée à fixer les règles nécessaires :

- au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, notamment en matière d'information politique, afin de permettre aux partis politiques et aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales de portée nationale, de disposer, en fonction de leur importance et de leur représentativité et selon des critères objectifs, de temps d'antenne au sein du service public de la radio et de la télévision ;
- au respect de l'équité devant être assurée aux organisations politiques, syndicales et aux chambres professionnelles...

### Loi 77.03

#### **Préambule**

(...)

La réforme du secteur de la communication audiovisuelle est, en effet, une composante essentielle de ce mouvement général de réformes engagé, étant donné l'importance de son rôle dans la consécration des valeurs de liberté, de pluralisme, de modernité, d'ouverture...

- La consécration de la liberté de communication audiovisuelle et la garantie des libertés d'expression, d'opinion et de communication, individuelles et collectives, ainsi que le respect des règles de l'éthique et de la déontologie, le respect des droits de l'homme, notamment le respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée des citoyens et de l'expression pluraliste des courants de pensée ainsi que des principes démocratiques ;

#### **Article 3 :**

La communication audiovisuelle est libre.

Cette liberté s'exerce dans le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, de la diversité et du caractère pluraliste de l'expression sous toutes ses formes des courants de pensée et d'opinion ainsi que dans le respect des valeurs religieuses, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des besoins de la défense nationale. Elle s'exerce également dans le respect des exigences de service public, des contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication ainsi que de la nécessité de développer une industrie nationale de production audiovisuelle.

#### **Article 4 :**

Sous réserve de la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression, les sociétés de communication audiovisuelle conçoivent librement leurs programmes. Elles en assument l'entière responsabilité.

#### **Article 8 :**

Les opérateurs de communication audiovisuelle doivent :

- Fournir une information pluraliste et fidèle ;

(...)

- Présenter objectivement et en toute neutralité les événements et ne privilégier aucun parti politique ou groupe d'intérêts ou association, ni aucune idéologie ou doctrine. Les programmes doivent refléter équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels ;

#### **Article 9 :**

Sans préjudice des sanctions prévues par les textes en vigueur, les émissions et les reprises de programmes ou de parties de programmes ne doivent pas être susceptibles de (...)

- Faire l'apologie et servir les intérêts et la cause exclusifs des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers ou idéologiques ;

#### **Article 48 :**

Les sociétés nationales de l'audiovisuel public sont tenues au respect d'un cahier des charges fixant leurs obligations particulières.

Les cahiers des charges doivent notamment prévoir les conditions dans lesquelles sont assurées les missions de service public par lesdites sociétés et relatives à :

- Le respect de la pluralité d'expression des courants de pensée et d'opinion et l'accès équitable des formations politiques et syndicales, selon leur importance et leur représentativité, notamment pendant les périodes électorales et ce conformément à la réglementation en vigueur ;

**DECISION DU CSCA N° 46-06**  
**DU 04 RAMADAN 1427 (27 SEPTEMBRE 2006)**  
**RELATIVE AUX REGLES DE LA GARANTIE DU PLURALISME**  
**D'EXPRESSION DES COURANTS DE PENSEE ET D'OPINION DANS**  
**LES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE**  
**EN DEHORS DES PERIODES ELECTORALES**

**Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle,**

Vu le Dahir n° 1.02.212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, particulièrement les articles 3 (alinéa 13) et 22 (1er paragraphe) ;  
Vu la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle promulguée par le Dahir n° 1.04.257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005), notamment le préambule et les articles 3, 4, 8 (alinéas 1 et 3), 9 (alinéa 3) et 48 (paragraphe 2 alinéa 4) ;

Considérant l'absence de textes juridiques ou réglementaires en vigueur définissant les règles nécessaires au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion en dehors des périodes électorales ;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, en séance plénière du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, en date du 04 ramadan 1427 (27 septembre 2006).

**Décide :**

**Préambule**

Le Dahir n° 1.02.212 du 22 joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la Loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle, ont reconnu le respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en tant que principe immuable, auquel les opérateurs doivent s'engager, et ont chargé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de veiller à son respect.

Dans ce cadre juridique, le pluralisme, quels que soient son contenu et sa forme, est moins un but en soi qu'un moyen prévu par le législateur afin d'assurer au téléspectateur et à l'auditeur une information complète et honnête. Le pluralisme n'est pas uniquement un devoir des opérateurs audiovisuels envers les acteurs sociopolitiques, mais principalement un droit dû au citoyen, qui oblige les opérateurs à présenter au public une information honnête, impartiale et objective ; la finalité étant de respecter le droit du citoyen à l'accès aux différentes opinions et aux diverses sources d'information, pour qu'il puisse former ses propres opinions et convictions en toute liberté et objectivité.

Au regard de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 22 du Dahir portant création de la Haute Autorité et afin de garantir un accès équitable des courants de pensée et d'opinion aux médias audiovisuels, dans un cadre législatif respectant la liberté de programmation des opérateurs et insistant sur leur responsabilité éditoriale à cet égard, le Conseil Supérieur met en place les normes de régulation suivantes :

**Article 1**

Les dispositions de cette décision s'appliquent afin de garantir le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion politiques, sociaux, économiques ou intellectuels et ce, en dehors des périodes électorales.

## **Article 2**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle veille au respect du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, et particulièrement en ce qui concerne l'information politique, par les opérateurs du secteur public de la communication audiovisuelle. Il veille, également, au respect de ce pluralisme par les opérateurs privés de la communication audiovisuelle chaque fois que la nature, le genre de programmes et de sujets que ceux-ci proposent au public l'exigent.

## **Article 3**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle concernés doivent accorder aux partis, aux organisations syndicales, professionnelles et représentatives dans le domaine économique, ainsi qu'aux autres organisations sociales à vocation nationale, selon leur importance et leur représentativité institutionnelle ou sociétale, des temps d'antenne et de parole équitables dans les programmes d'information.

En outre, tout en tenant compte des horaires de diffusion et du genre de chaque programme, particulièrement pour les journaux et les magazines d'information, les émissions débats et les émissions d'expression directe, ces temps d'antenne et de parole devront permettre aux entités susvisées, d'une part, de bénéficier d'une couverture convenable de leurs activités principales et, d'autre part, d'exprimer leurs opinions et leurs positions vis-à-vis de l'actualité et des questions d'intérêt public.

## **Article 4**

Le temps d'antenne est la totalité du temps consacré sur une télévision ou une radio à un sujet donné, quelles qu'en soient les modalités de déroulement et de déclinaison.

Par temps de parole, on entend le seul temps pendant lequel un intervenant s'exprime.

Le temps d'antenne et le temps de parole sont comptabilisés tant pour une première diffusion que pour les rediffusions, à condition que la durée séparant la rediffusion considérée de la première diffusion ne dépasse pas une année.

## **Article 5**

La représentativité et l'importance des partis politiques sont évaluées sur la base des formations et des regroupements politiques au sein du Parlement.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée selon leur importance et en fonction du résultat des élections des délégués des salariés dans les secteurs public et privé.

La représentativité des organisations professionnelles est déterminée selon leur représentativité au sein de la Chambre des Conseillers ou en fonction de leur importance à l'échelle nationale.

En outre, l'importance des organisations sociales à vocation nationale est définie selon la nature de leurs objectifs et leur domaine d'activité.

## **Article 6**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.

Les concepts de « majorité » et d' « opposition » sont estimés selon les votes sur le programme gouvernemental, la loi de finance et la dernière motion de censure, en cas de recours à cette procédure lors du mandat législatif en cours.

## **Article 7**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des

questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au Gouvernement et aux partis de la majorité et de l'opposition parlementaire.

### **Article 8**

Les opérateurs de la communication audiovisuelle s'engagent à respecter les règles précitées dans les services locaux et régionaux, en tenant compte des données locales et régionales relatives à la zone géographique couverte.

### **Article 9**

**Le respect du pluralisme par les opérateurs de la communication audiovisuelle est estimé sur une base trimestrielle pour les journaux d'information et sur une base semestrielle pour les émissions de débat et les autres émissions.**

### **Article 10**

Chaque opérateur fait parvenir à la Haute Autorité, dans le délai des sept jours suivant chaque fin de mois, un rapport sur le pluralisme et l'accès équitable à ses services par les courants de pensée et d'opinion, et en particulier les partis politiques et les organisations syndicales, au cours du mois précédant et ce, selon les règles énoncées dans cette décision.

La Haute Autorité établit des rapports périodiques sur la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion et les fait parvenir au Gouvernement, à la Présidence des deux Chambres du Parlement et aux responsables des partis politiques, des organisations syndicales et des Chambres professionnelles représentées au Parlement. Elle les publie, également, dans les médias. Ces rapports contiennent un relevé de la durée des interventions des personnalités politiques, syndicales et professionnelles dans les programmes des services de radio et de télévision.

### **Article 11**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle traite les plaintes relatives à la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, reçues par la Haute Autorité et émanant des personnes morales désignées par l'article 4 paragraphe 1 du Dahir n°1.02.212 du 22 Joumada II 1423 (31 août 2002) portant création de la Haute Autorité, dans un délai maximum de trente jours à partir de la date de l'enregistrement de ladite plainte au bureau d'ordre de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

La Haute Autorité envoie une copie de chaque plainte, accompagnée de son dossier à l'opérateur concerné, dans le but de lui permettre de prendre connaissance des faits reprochés, d'exprimer ses observations et ses requêtes et de présenter tout ce qu'il juge utile en vue d'éclairer les délibérations du Conseil. L'opérateur doit envoyer sa réponse à la Haute Autorité dans un délai maximum de sept jours à partir de la date de sa réception du courrier de la Haute Autorité. Le Conseil peut, sur la demande écrite de l'opérateur, autoriser son Président à donner un délai supplémentaire ne dépassant pas sept jours, à condition que cela ne nuise pas aux mesures susceptibles d'être prises par le Conseil.

### **Article 12**

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle notifie sa décision à la partie plaignante ainsi qu'à l'opérateur objet de la plainte. Il la publie partiellement ou intégralement dans la Bulletin Officiel s'il le décide.

Le Président du Conseil Supérieur peut diffuser un communiqué à ce sujet dans les médias.

### **Article 13**

La décision du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, visée à l'article 12 ci-dessus, peut faire l'objet, le cas échéant, d'un rapport contenant ses observations et ses recommandations. Ce

rapport peut aussi être publié partiellement ou intégralement dans les médias et dans le Bulletin officiel.

**Article 14**

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur à la date de sa publication au Bulletin Officiel.

Délibérée par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle lors de sa séance du 04 Ramadan 1427 (27 septembre 2006), tenue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle à Rabat, où siégeaient Monsieur Ahmed Ghazali, Président, Madame Naïma El Mcherqui et Messieurs Mohammed Naciri, Mohammed Noureddine Affaya, El Hassane Bouqentar, Salah-Eddine El Oudie, Abdelmounim Kamal et Ilyass El Omari, Conseillers.

Pour le Conseil Supérieur  
de la Communication Audiovisuelle,

Le Président

Ahmed Ghazali.